

FORMATION NORD

**MONDIALISATION
LIBÉRALE**

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES

Samedi 6 janvier 2006

Formateur : GENEVI-ÈVE CARÉ

Professeur d'économie, militante associative (*Amis du Monde Diplomatique, Ligue des Droits de l'Homme, Association France-Palestine Solidarité*).

PROBLÈMES ECONOMIQUES

L'ETAT FACE A LA MONDIALISATION

François Rachline

Prendre

La souveraineté se développe dans l'univers du prendre.

Conformément à l'étymologie, qui nous rappelle que « prince » vient de *primum capere* « qui prend le premier », l'économie princière est d'abord de distribution et non de production. Elle est de ce fait tributaire du butin. Le prince est celui qui s'approprie les richesses dont il a besoin pour assurer leur circulation. La prise est à la fois extérieure et intérieure au territoire de domination. Extérieure, elle résulte de toutes les formes possibles de rapine ou d'expéditions belliqueuses plus ou moins organisées : intérieure, elle s'exprime par l'impôt, qu'en vieux français on appelait « la prise ». Le prince s'approprie des biens pour montrer sa puissance et rayonner de toute la splendeur de la gloire. Il prend pour afficher (donner à voir et mettre en scène), attacher (lier et retenir), enchanter (divertir et ensorceler), dispenser (offrir et affranchir), disposer (mettre en ordre et décider), ravir (plaire et prendre). Cette économie du « ravisement » a peu de choses à voir avec le commerce pur et dur que nous connaissons. C'est une économie pour ainsi dire « fermée », dont les ouvertures sur l'extérieur demeurent marginales. La richesse princière étant liée principalement à la guerre, celle-ci constitue la première source d'alimentation de la société en biens. Elle permet la circulation des « générosités nécessaires », suivant l'expression de Georges Duby . Cependant, la régularité de l'approvisionnement reste aléatoire. Qu'un assailli se défende victorieusement, qu'un trésor convoité soit efficacement dissimulé, qu'un conflit épuise les deux parties et le risque d'assèchement pointe. Quand la « paix de Dieu » s'impose au XIe siècle dans l'Occident médiéval, rejetant la guerre aux confins de la chrétienté, la productivité de la guerre décroît, pour employer un langage moderne. Son coût augmente, à cause d'une meilleure organisation des proies pour s'opposer aux assaillants, d'un enchérissement des armes, d'un allongement de la durée des expéditions pour atteindre des richesses en fuite, et son rendement diminue, à cause précisément de cette raréfaction des butins. Cette dernière met d'ailleurs en cause l'ensemble de l'économie princière. « Là où il n'y a rien à prendre, affirme un vieux dicton, le roi perd ses droits. D'un point de vue historique, il est possible d'affirmer que la réaction du prince à ce déclin des prises extérieures consiste à intensifier son entreprise intérieure, se tournant vers son territoire plus que vers des ennemis toujours plus résistants; il le transforme en zone productive. Ce qui, auparavant, relevait des aléas de la lutte, va peu à peu provenir d'une volonté d'exploitation systématique du sol et plus tard du sous-sol. En stimulant de nouvelles activités pourvoyeuses de richesses, les princes deviennent des « dispensateurs de l'abondance », comme le furent par exemple en France au XIIe siècle Thibaud de Champagne et Philippe d'Alsace. Cette activation de la production et de l'échange favorise la constitution de véritables marchés, lieux où le souverain peut appréhender les richesses et prélever sa part.

Vendre

Quand la guerre se replie, le marché se développe. Cette affirmation peut s'entendre de deux façons : la paix qu'exige le vendre succède à la violence du prendre : si la guerre se retire, l'échange la remplace. Bien que le marchand avance d'ordinaire sur les pas du guerrier, l'histoire nous montre que la montée de l'autonomie économique est concomitante du recul de la guerre. Au-delà de toute vision manichéenne ou naïve. Cela signifie que le marché constitue un relais à la prise dans l'alimentation de la société en richesses. Plus exactement, les importances relatives du prendre et du vendre se modifient au cours du temps. Sans recomposer le passé sur un mode linéaire où se lirait une progression régulière et continue, il

est néanmoins possible de déceler une évolution qui voit le vendre s'imposer peu à peu. Celui-ci est l'acte par excellence de l'économie. Tandis que le prince prend, le marchand vend. Toute la question est de comprendre comment le prince parvient à s'accommoder de ce changement de régime d'accès aux richesses. Il n'est guère possible, ici, de développer sérieusement ce point. Qu'il suffise de souligner que le commerce ne peut se développer sans liberté, certes, mais que la sécurité lui est en même temps une exigence. L'oscillation entre ces deux pôles marque l'histoire du développement économique. La montée en puissance de la division des tâches et des échanges, si bien exposée dès le premier chapitre de la *Richesse des nations* d'Adam Smith (1778), conduira inmanquablement au primat de la production. Face au risque grandissant de se voir débordé, le prince va tenter de maîtriser le processus. Fernand Braudel qualifiait la Bourse de « vitrine du capitalisme ». Par analogie, le marché étant le lieu de visibilité des richesses, il y va de la survie du prince de l'organiser, de le canaliser, de l'orienter, bref de le contrôler.

L'histoire nous apprend qu'il n'y eut guère de marchés tombés du ciel. Si l'échange reste cantonné aux marches des empires, la stimulation de la richesse intérieure modifie radicalement le paysage. Le prince aura compris qu'il lui faut favoriser la naissance et le développement des marchés. Karl Polanyi a magistralement analysé ce mouvement. La constitution d'un marché du travail en Grande-Bretagne au XIXe siècle, par exemple, fut une entreprise lente qui mit fin au régime des *poor laws* instauré par Elisabeth 1ere en 1601, et suivant lequel les « pauvres » (ceux qui ne pouvaient vivre de leurs rentes, soit l'immense majorité de la population anglaise) recevaient des subsides par le truchement des paroisses. La thèse de Polanyi souligne qu'un marché est le résultat d'un ensemble de règles, de lois, d'institutions garantissant la rencontre de l'offre et de la demande, de garanties de bonne fin, etc. L'effondrement récent de l'Union soviétique démontre, *a contrario*, que la disparition d'une économie centralisée sous la férule d'un État autoritaire n'engendre pas spontanément une économie de marché. Quand la BNP fut privatisée en France, au début des années quatre-vingt-dix, la question qui occupa les esprits fut la détermination du prix de l'action mise en vente sur le marché boursier. En même temps, l'une des principales banques hongroises était aussi privatisée par le nouveau gouvernement libéral magyar, mais ici les difficultés abondaient : aucun système de comptabilité fiable n'existait, pas plus que des mécanismes d'assurance liés à des titres de propriété privée ou des institutions assurant le bon déroulement des opérations, sans parler du savoir-faire correspondant à des pratiques courantes. Il fallait tout inventer, à commencer par le plus difficile, la confiance. Or celle-ci est précisément l'expression de la sécurité et de la liberté réunies. Bref, l'État devait construire à la hâte un marché.

Malgré des rapports qui peuvent être conflictuels, le souverain n'est donc pas l'ennemi du marché, il en est le principal organisateur, dans son propre intérêt. Cependant, le XXe siècle marque une évolution sensible des rapports entre souverain et marché. La diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication a permis la connexion des marchés les uns aux autres, notamment les marchés financiers. A partir des années soixante-quinze environ, il devient possible d'opérer en temps réel d'une place à une autre. Une opération se noue à Londres ou à Chicago et se dénoue à Singapour ou à Bahreïn. La comptabilité des fuseaux horaires devient la seule contrainte indépassable. Il résulte de cette liaison horizontale entre les marchés que tout différentiel de réglementation engendre presque immédiatement des courants monétaires et financiers du lieu le plus contraint vers le lieu le plus libre. Autrement dit, une souveraineté ne peut durablement arrêter des mesures divergeant de celles majoritairement adoptées par les autres souverainetés, sous peine de s'exposer à une neutralisation de sa politique. Effet de la globalisation, les États deviennent, vus des marchés, des offres territoriales plus ou moins attirantes. Ce phénomène se traduit par un retournement de l'antique lien de subordination entre marché et souveraineté. Les États se retrouvent aujourd'hui dans une situation analogue à celle du docteur Victor Frankenstein, le héros du célèbre roman de Mary Shelley : « bâtisseurs » des marchés, ils voient leur pouvoir remis en cause par une invention qui semble leur échapper, comme le monstre du roman se retournait contre son créateur.

Contrôler.

Quatre grands flux caractérisent l'activité économique :

- ▶ les mouvements de personnes ou flux migratoires,
- ▶ les mouvements commerciaux ou flux marchands,
- ▶ les mouvements de capitaux ou flux monétaires et financiers,
- ▶ les mouvements d'informations ou flux informationnels.

Longtemps contenus dans les territoires qui les voyaient éclore ou auxquels ils étaient destinés, ces flux se sont largement déterritorialisés au XXe siècle. Certes, le propre des flux économiques est de ne pas se cantonner à leur territoire d'origine, quand celui-ci est repérable, mais le monde contemporain a brouillé les cartes et le territoire est bien davantage devenu un lieu d'expression de l'activité qu'une réelle appartenance. Mais tandis que les flux économiques empruntent les territoires pour rebondir et pour essaimer, les États s'appuient sur ces fragments pour se définir en tant que tel. Un État sans territoire est un rêve ou une absurdité. Toute souveraineté se définit par rapport à son périmètre d'exercice. Elle est une structure, une armature juridique et culturelle qui quadrille le territoire, réellement et métaphoriquement. Le territoire étant sa chose, la souveraineté entend le connaître et le baliser autant que faire se peut. Il lui faut identifier les flux qui la traversent, les analyser, les mesurer, les canaliser, les orienter. L'identification suppose le repérage : où cela se passe-t-il ? L'analyse consiste à qualifier les flux : de quoi s'agit-il exactement ? La mesure permet de quantifier, c'est-à-dire de connaître l'importance des enjeux liés aux mouvements économiques. La canalisation a pour objet de cadrer les flux et l'orientation se définit comme une politique économique. L'ensemble de ces actions se résume en une seule finalité : toute souveraineté entend contrôler autant que possible les flux qui la traversent.

La période contemporaine remet en cause ce contrôle. Aucun État, qu'il soit autoritaire ou démocratique, ne parvient réellement à exercer son empire sur les flux économiques d'aujourd'hui. Les hommes, les choses et les ondes se déplacent désormais à des vitesses élevées qu'aucune frontière, matérielle ou virtuelle, ne parvient à freiner vraiment. Les flux migratoires en provenance d'Europe de l'Est n'ont pu être endigués par l'Union soviétique dans les années quatre-vingts, dans le même temps où l'immigration clandestine aux États-unis s'imposait à l'administration américaine. Les Soviétiques finirent par constater la porosité de leur système de retenue. Les Américains, face à des entrées sur le territoire de plusieurs millions d'immigrés – notamment originaires du Mexique, avec lequel les États-unis partagent deux mille kilomètres de frontières communes, mais aussi d'Amérique centrale et d'Amérique latine n'ont guère mieux réussi. Le président Reagan, pourtant opposé à l'immigration sauvage, dut renoncer à refouler plus de 7 millions de personnes. Les flux marchands ne sont guère maîtrisables, eux aussi. Composés de biens matériels et de services par nature immatériels, ils traversent les territoires souverains au gré des échanges, certes, mais aussi et surtout des implantations industrielles « délocalisées » devenues aujourd'hui courantes. Les flux monétaires et financiers, pour leur part, sont essentiellement immatériels et se déplacent à des vitesses qui avoisinent désormais celle de la lumière. Quant à l'information, chacun sait qu'il s'agit du flux le moins contrôlable de tous et du plus radicalement volatile : le contrôler durablement supposerait la mise en place de moyens qui ne sont à la disposition d'aucun État.

Ainsi est-il possible de soutenir que les souverainetés territoriales sont aujourd'hui débordées par des flux qui remettent en cause leurs assises. (...)

Les rapports Nord sud

Coopération ou colonialisme ?

par Geneviève Azam

Avant d'entrer dans le sujet, je voudrais me présenter et indiquer à partir de quelle expérience et de quelles réflexions, j'ai construit cette introduction au débat.

J'enseigne l'Économie à l'Université de Toulouse Le Mirail, mais je suis ici en même temps comme femme et militante associative. C'est à partir de cette identité plurielle que je suis engagée dans le mouvement alter mondialiste, et plus précisément dans le cadre du Conseil Scientifique d'ATTAC et du groupe local d'ATTAC-Toulouse.

Cette première précision est utile pour comprendre que je ne me situerai pas ici dans le cadre des discussions des rapports d'État à État, comme sont pensés généralement aussi bien la coopération que le colonialisme. Le titre est d'ailleurs à ce propos ambigu : la coopération peut être porteuse de colonialisme et le colonialisme n'est peut-être pas la catégorie la plus adaptée pour analyser aujourd'hui l'ensemble des relations Nord-sud, à moins d'englober dans le colonialisme toutes les formes de domination, ce qui lui ôterait son sens historique. Par ailleurs que vaut le discours désormais officiel de la coopération dans un monde fondé sur la concurrence sauvage, les rapports de force et la loi du plus fort ? Nous savons tous que la coopération dans le cadre de " l'aide" au développement ou bien dans les " partenariats public privé" consiste à transférer des fonds publics vers des intérêts privés et à mieux insérer les économies du Sud dans la logique de celles du Nord.

C'est donc à partir des expériences du mouvement alter mondialiste et du mouvement social mondial que je vais tenter de montrer comment se construisent de nouvelles solidarités entre mouvements sociaux du Sud et du Nord, et quels en sont les présupposés.

Au-delà du foisonnement d'expériences et de la diversité d'expression au Nord et au Sud, ce mouvement est né d'un refus explicite ou implicite de la mondialisation libérale, du néo-libéralisme selon les termes consacrés par le mouvement néo-zapatiste et le sous commandant Marcos à partir de 1994. Ce mouvement est constitué d'associations, d'ONG, de syndicats, du Nord et du Sud, syndicats de paysans et paysannes ou de salarié-e-s. Comme mouvement international, sa force et son originalité historique consistent à ne pas revendiquer pour lui-même ou pour une prise du pouvoir. Ce mouvement s'amplifie et se diversifie et le prochain Forum Social Mondial en Inde devrait encore l'enrichir d'autres expériences et l'étendre. De même, l'Assemblée européenne des Femmes qui se tiendra lors du FSE de Paris Saint Denis prolonge la Marche Mondiale des Femmes et ouvre des espaces .nouveaux de construction de valeurs communes. Concrètement, ces mouvements sont nés du refus de voir une loi économique, la loi du Marché, fondée sur les critères de rentabilité financière et d'efficacité économique, s'imposer à toutes les sociétés et transformer le monde en marchandise, c'est-à-dire en produits accessibles seulement par le Marché. C'est le refus d'une loi qui se donne comme naturelle et au-dessus des sociétés et de leur organisation, c'est-à-dire refus d'une loi transcendante. Le rejet du déterminisme économiste constitue un premier pilier du mouvement. Le mouvement alter mondialiste refuse également les prophétismes, et tout particulièrement le néo-libéralisme qui, dans un élan quasi-religieux, promet le salut de l'humanité par le libre-échange. Il dénonce une machine qui fabrique des pauvres tous les jours, au Nord comme au Sud, qui détruit l'environnement au nom d'un sacrifice nécessaire pour atteindre le paradis de l'abondance. L'acceptation de la mondialisation libérale consisterait donc au Nord comme au Sud, à décider que nous ne sommes pas libres, libres de choisir ensemble le monde que nous souhaitons. Ce mouvement s'inscrit donc dans une critique politique

de la place occupée par le déterminisme économiste. Le 11 monde 11 de la mondialisation est une abstraction, un lieu vide, qui détruit la possibilité de construire un monde commun.

Alors bien sûr, la place des pays du Sud et des pays du Nord dans la globalisation économique est différente : ces derniers sont les maîtres du jeu et tendent à imposer un modèle unique pour l'humanité toute entière. Le Marché reprend l'idéal communautaire d'un grand corps compact qui indifférencie les individus, les fusionne, en sacrifie officiellement quelques-uns pour le bien du plus grand nombre (dans la réalité beaucoup pour le bien de quelques-uns). Refusant ce paradigme totalisant, le mouvement altermondialiste n'a pas pour ambition de proposer un modèle alternatif unique. La question posée consiste donc à se demander quels sont les préalables pour que les mouvements sociaux qui naissent au Sud et au Nord, qui se coordonnent, ne reproduisent pas eux-mêmes des représentations qui feraient perdurer sous d'autres formes que les formes traditionnelles les rapports de domination et l'impérialisme culturel qui s'exerce du Nord sur le Sud. Pour avancer dans la réflexion, il est nécessaire de sortir d'une représentation binaire des rapports Nord-Sud. La globalisation crée aussi des nouveaux riches dans le tiers-monde, elle accroît le nombre des pauvres et des déracinés dans les pays riches. Partout les inégalités augmentent, entre pays riches et pays pauvres et à l'intérieur même de ces pays. Mais également, l'impact de la mondialisation libérale est différent pour les hommes et pour les femmes : elles subissent en effet de plein fouet les effets des plans d'ajustement structurel dans les pays du Sud et ceux de la précarisation dans les pays du Nord. C'est aussi à partir de ces situations que peuvent changer les représentations traditionnelles. L'image au Nord des peuples du Sud est constitutive des rapports de domination engendrés par les rapports capitalistes et le système colonial. Mais dans les pays du Sud, l'image de l'Occident est elle-même fabriquée par ces rapports de domination. Le messianisme promettant l'abondance pour tous exerce une attraction et c'est aussi la fascination pour le modèle américain qui crée l'humiliation et le ressentiment pour tous ceux qui ne peuvent l'atteindre. C'est précisément la force et l'espoir du mouvement altermondialiste de confronter et dépasser ces visions, de passer de l'ordre de la réaction à celui de la résistance, du repli identitaire et narcissique à la construction d'alternatives, au Nord et au Sud. Penser en termes de colonialisme ou de coopération, n'est-ce pas déjà projeter sur l'autre une potentialité de " colonisé ", de victime, le réduire à une identité unique, et le priver ainsi de toute possibilité d'agir de manière autonome? C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons penser les relations Nord-Sud selon le schéma binaire : l'Occident et les autres. Que la tradition occidentale, au nom d'un universalisme abstrait ait enfanté les colonialismes, c'est un fait. Mais penser des alternatives suppose de sortir ensemble de ce choix binaire colonisateurs-colonisés. Le néo-libéralisme, c'est aussi l'occidentalisation du monde. Le cœur de l'Occident n'est pas seulement dans les pays occidentaux.

Nous héritons d'une histoire, souvent douloureuse, nous avons des cultures différentes. Mais cette différenciation culturelle traverse les sociétés elles-mêmes, au Nord comme au Sud. Rester dans l'abstraction de la différence empêche de considérer les sujets sociaux à part entière. La reconnaissance de la différence devrait être posée comme la reconnaissance du droit à être différent-e-s, quelles que soient les cultures, et à l'intérieur même de sa propre culture. " Notre héritage n'est précédé d'aucun testament" écrivait René Char dans ses poèmes de résistance. Cela signifie que si nous avons un héritage à connaître et si nous avons pour cela un impératif de mémoire, le mode d'emploi de cet héritage n'est écrit nulle part. L'effort de mémoire, les repentances, ne doivent pas se substituer à la pensée: que faisons nous de notre héritage? Le texte reste à écrire. L'autre, l'étranger, le Sud, n'est pas seulement l'opprimé ou le colonisé ou le dominé. Il ne nous parle pas seulement de lui à partir de son histoire, de sa culture, il est également celui qui nous parle de nous. Ce n'est pas un hasard si les luttes contre la privatisation du vivant sont portées par des mouvements paysans (comme Via Campesina), qui en mettant en cause l'agriculture productiviste conduisent à considérer le rapport à la Nature autrement que dans un rapport de possession et d'exploitation de ressources. Ainsi des valeurs différentes, prises dans le mouvement, peuvent non pas se rajouter ou vivre à côté, mais le féconder et l'enrichir.

Consttiner un être en commun, habiter ensemble la planète ne peut se faire par addition des différences posées comme absolues. Pour dominer, l'Occident a eu besoin de reproduire en permanence des fractures, largement imaginaires comme l'a montré en particulier l'intellectuel palestinien Edward Saïd. Elles prennent aujourd'hui la forme de différences culturelles et religieuses. La représentation même de l'Occident a changé: c'est l'héritage judéo-chrétien qui est mis en exergue aujourd'hui au lieu de l'héritage gréco-romain revendiqué à la Renaissance et par la philosophie des Lumières. Les discours identitaires nourris par ces oppositions, qu'ils soient occidentaux ou anti-occidentaux, renforcent le discours néo-libéral : face à de telles fractures posées comme absolues seules les règles objectives et neutres du libre-échange et de l'échange marchand peuvent assurer la paix, nous disent les libéraux.

En imposant la fatalité d'une loi économique naturelle, universelle et transcendante, illustrée par la main invisible du Marché, la mondialisation libérale tend à nous assigner à résider dans un monde où le choix n'aurait plus lieu d'être. La règle fondamentale est la règle du Marché, déclinée en fonction de différences culturelles absolutisées, instrumentalisées et marchandisées. C'est là sans doute que réside la plus grande faillite et l'effondrement de la culture occidentale, dans ce qu'elle a de meilleur : la mise en question des bases sur lesquelles sont construites les sociétés, c'est-à-dire la condition même de la vraie politique. Il ne nous reste plus que le pire: une culture de l'argent, du gadget et des armes. C'est pour toutes ces raisons que les rapports Nord-Sud, du côté des mouvements sociaux, ne peuvent se construire qu'à partir de l'affirmation de la nécessaire invention et création d'un monde commun, c'est-à-dire à partir du politique.

La mondialisation actuelle prétend réaliser le rêve d'universalité. Or précisément, nous savons que ce modèle, même si nous le souhaitions, n'est pas universalisable. Pour diverses raisons dont la plus importante et objective est celle des limites écologiques à la production infinie de marchandises. La mondialisation libérale restreint concrètement l'universalisme de nos idéaux politiques : la valeur d'égalité n'a aucun sens dans ce cadre-là. Au nom de quoi, si nous restions prisonniers de ce modèle, restreindrions-nous la consommation d'énergie des chinois, africains ou indiens? Et pourtant, dans un monde inchangé, l'effet de serre produirait ces restrictions, comme l'indique le cynisme du gouvernement américain concernant l'accord de Kyoto.

Voilà pourquoi le slogan " agir local, penser global" prend tout son sens. Penser les rapports Nord-Sud, c'est *agir ici*, au Nord, en intégrant en même temps les *questions* des rapports Nord-Sud. C'est ainsi que des hommes et femmes particuliers, des groupes ou sociétés particulières peuvent à un moment actualiser l'universel et faire vivre les inévitables tensions entre le particulier et l'universel.

Plusieurs exemples indiquent comment à partir d'expériences particulières se construisent des règles communes, un universel concret. La dette des pays du Tiers-monde est passée de 50 milliards\$ au début des années 1970, à plus de 2500 milliards aujourd'hui. Dans cette même période, le service de la dette a été multiplié par 6. C'est un véritable mécanisme de subordination des pays du Sud.

Les politiques de rééchelonnement menées par le FMI et la Banque Mondiale imposent une série de mesures qui ont pour effet de détruire toute vie communautaire ou collective : réduction des dépenses budgétaires (éducation, santé), privatisations des ressources et de la terre, suppression des subventions pour les produits de base, privatisation du système bancaire, ouverture des frontières, priorité à l'exportation. Les prêts accordés par la Banque Mondiale pour réaliser ces projets se soldent par l'abandon de l'agriculture vivrière et la ruine des paysans, sans parler des grands projets énergétiques comme en Inde sur le fleuve Narmada qui vont provoquer l'expulsion de millions de paysans et paysannes.

Le combat pour l'annulation de la dette est un préalable pour que puissent vivre et se pérenniser des alternatives dans les pays du Sud. Plusieurs réseaux internationaux, faits d'organisations du Sud et du Nord, travaillent dans ce sens-là, en soulignant à juste titre qu'il ne s'agirait pas d'un geste charitable et magnanime des banques du Nord mais d'un principe de justice dans la mesure où par le jeu des taux d'intérêt, la dette véritable a été remboursée plusieurs fois.

De même quand des organisations du Tiers-Monde luttent pour empêcher les grandes multinationales de s'approprier les circuits de distribution de l'eau, quand elles inventent des circuits solidaires de distribution, elles rejoignent le combat des associations qui ici au Nord tentent de permettre la réappropriation de la

distribution déjà concédée à ces firmes. Elles se retrouvent dans l'idée commune d'un Contrat Mondial de l'Eau : l'eau ne saurait être une marchandise, c'est un bien commun de l'Humanité, l'accès à l'eau potable doit être un droit universel, quelles que soient les valeurs culturelles ou religieuses attachées à l'eau. Cela suppose pour nous de renoncer à penser l'eau comme simple ressource économique. Cela signifie l'exigence de penser ensemble des modèles de société, ancrés dans des histoires et cultures particulières, qui permettent la réalisation de ce droit universel. C'est le chemin des mouvements altermondialistes. Quand des colombien-e-s ou des indien-e-s luttent pour la réappropriation de l'eau, ils et elles sont à la fois citoyens et citoyennes de Colombie ou d'Inde, membres d'une communauté plus restreinte, et sujets de la résistance au néo-libéralisme. Les demandes insatisfaites ne peuvent se formuler en terme de différence mais au nom d'un principe universel qu'une minorité partage avec le reste de la communauté: ici par exemple le droit d'accès à l'eau.

Enfin, l'accord sur les droits de propriété intellectuelle dans le cadre de l'OMC organise un véritable hold-up sur le vivant, une bio-piraterie, puisqu'il étend le domaine des brevets à celui de la " découverte" des variétés végétales. C'est sans nul doute la forme la plus achevée du colonialisme et du pillage du Tiers-Monde par les multinationales : une fois brevetée, une plante n'appartient plus au patrimoine commun, elle devient une marchandise qu'on ne peut plus se procurer que par le Marché. C'est le même processus que la privatisation des semences et le développement des semences transgéniques. Les résistances au Nord et au Sud dans le cadre de Via Campesina notamment mettent à jour une conscience humaine universelle, qui tout en puisant à des registres culturels différents, affirme le droit universel à l'autonomie alimentaire.

Revenons en conclusion à la question posée pour cette table-ronde. Nous avons tenté de mettre en évidence le sens et la portée du mouvement social mondial et les exigences dont il est porteur. Pour nous ici, il s'agit de ne pas faire miroiter le faux espoir d'un " rattrapage" économique des pays les plus pauvres. Cela suppose de mettre en oeuvre et de penser des alternatives au modèle de croissance et de développement actuels. Cela peut se manifester par des actions collectives mais aussi par des gestes quotidiens, par exemple le refus de consommer des produits dont nous savons qu'ils sont porteurs d'appauvrissement dans le Tiers-Monde. Il s'agit également de montrer à quel point la lutte contre la pauvreté, version Banque Mondiale ou FMI, est en fait une lutte contre les pauvres, qui a moins pour fonction d'éradiquer la pauvreté que d'augmenter le pouvoir de ceux qui mènent le combat. C'est à partir de nos résistances et d'expériences concrètes menées en commun, que nous dessinerons ensemble un espace politique qui peut être défini avec la philosophe Hannah Arendt comme un espace de la diversité, de la rencontre de l'autre, où se construit un être-en-commun, au delà des différences.

Geneviève Azam, 24 octobre 2003

Recueil d'articles du Monde Diplomatique (Pré-requis secondaires)

- ▶ **Mondialisation, acte II, Le grand tournant de Washington**

Par Philip S. Golub

- ▶ **Pour abolir la pauvreté Changer le monde, c'est possible !**

Par Riccardo Petrella

- ▶ **Fin de cycle pour l'Organisation mondiale du commerce Bataille pour la survie du coton africain**

- ▶ **La multinationale du XXIe siècle. Petites mains du Sud pour firme du Nord**

Par Jean-Christophe Servant, Janvier 2006

- ▶ **Salariés menacés et droits sociaux attaqués, Précarité pour tous, la norme du futur**

Par Florence Lefresne, Mars 2006

- ▶ **Dix chantiers de la démolition sociale, Les 35 heures attaquées**

Mondialisation, acte II

Le grand tournant de Washington

PAR PHILIP S. GOLUB

La mondialisation de la fin du XXe siècle, comprise comme l'unification de l'économie mondiale selon un paradigme libéral, semble aujourd'hui toucher à sa fin. Les symptômes en sont multiples : guerres impérialistes, montée des nationalismes, conflits commerciaux de plus en plus graves au sein et à l'extérieur du noyau capitaliste, turbulences sociales qui éclatent dans le monde entier. Cela dans un contexte de déséquilibres structurels de l'économie mondiale et d'accentuation des inégalités sociales tant à l'intérieur des pays qu'entre eux (1).

Ces tendances désintégratrices affaiblissent les modèles de coopération interétatique et les régimes de gouvernance qui sous-tendent l'ordre mondial. Elles reflètent la contradiction entre le caractère transnational de l'expansion capitaliste et la segmentation du système interétatique moderne selon des lignes nationales.

Cette contradiction n'est pas nouvelle. Au XIXe siècle, elle mit fin à la première vague de mondialisation qui suivit l'expansion coloniale occidentale, lorsque la conjugaison du nationalisme et du militarisme porta un coup fatal à l'ordre économique international dominé par la Grande-Bretagne et interrompit la longue période de paix postérieure à 1815 en Europe.

La montée d'un Etat allemand fort et militarisé, de même que les rivalités interimpérialistes finirent par compromettre définitivement la capacité de la Grande-Bretagne à « occuper le centre ». En perte de vitesse depuis les années 1880, les paradigmes qui prévalaient au milieu du siècle, à savoir le libéralisme économique et le libre-échange, s'effondrèrent lorsque l'Allemagne de Guillaume II visa l'hégémonie européenne en 1914. La première phase de la mondialisation occidentale, placée sous des auspices britanniques, prit ainsi fin dans une mer de sang.

Dans son célèbre ouvrage sur le déclin du libéralisme, la montée subséquente du fascisme et l'éclatement d'une nouvelle guerre mondiale, Karl Polanyi (2) montre comment la coopération capitaliste transnationale, incarnée par les réseaux paneuropéens de la « haute finance », à qui « *il échut par détermination fonctionnelle d'empêcher les guerres générales* », finit par succomber aux politiques de puissance nationales : « *La puissance avait le pas sur le profit. Quelque profonde que fût l'interpénétration de leurs domaines, c'était en fin de compte la guerre qui dictait sa loi au commerce.* » Malgré le niveau avancé de l'intégration économique européenne dans la seconde moitié du XIXe siècle, le tissu de l'interdépendance capitaliste fut pulvérisé par la vague montante du nationalisme.

Provoquée par les ravages d'un « marché s'ajustant lui-même », cette vague culmina avec le fascisme. En tant que phénomène général, le fascisme, qui écrasa le libéralisme et le socialisme, fut une « solution » mortelle et pathologique « à l'impasse dans laquelle s'était mis le capitalisme libéral », une réforme « de l'économie de marché réalisée au prix de l'extirpation de toutes les institutions démocratiques ». La société, selon Karl Polanyi, « prit des mesures pour se protéger » du « marché s'ajustant lui-même », institution qui « ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société ». On opta ainsi pour des Etats militarisés forts et pour l'unification de la société derrière l'Etat (3).

Certes, l'histoire ne consiste pas en un éternel retour des mêmes phénomènes, mais l'hypothèse de Karl Polanyi fournit un cadre utile pour analyser les impasses de notre époque. De puissantes forces désintégratrices menacent l'édifice de l'actuel ordre libéral. Au niveau sociétal, le durcissement de la résistance sociale devant la compétition du « marché libre » se traduit à la fois par l'apparition d'un mouvement démocratique mondial de transformation sociale et par la montée de populismes autoritaires de droite. Au niveau du pouvoir d'Etat, la réaction la plus parlante a été le spectaculaire regain de nationalisme en Chine, en Russie, au Japon, en Europe (4) et ailleurs. Aux Etats-Unis, cœur du système capitaliste mondial, le nationalisme a pris une forme particulièrement exacerbée : celle de l'impérialisme.

Cette renationalisation de la politique mondiale marque la fin de l'interlude libéral de l'après-guerre froide. Beaucoup ont pensé à la fin des années 1980 et dans les années 1990 que l'apparition d'un « village mondial » (la révolution informatique permettant de compresser le temps et l'espace), la transnationalisation du capital et la création de réseaux de production horizontaux planétaires allaient mener à une redistribution du pouvoir des acteurs publics vers les acteurs privés, et à « la disparition progressive de l'Etat territorial moderne comme lieu premier du pouvoir mondial (5) ».

Les théoriciens libéraux démocrates ont estimé que nous étions désormais entrés dans une période post-moderne où l'Etat-nation était remis en cause d'une double manière : d'en bas, par une société civile forte d'un nouveau pouvoir et, d'en haut, par des marchés mondialisés autonomes. La période post-moderne transformait également la grammaire de la politique mondiale : dès lors que l'interdépendance créée par les marchés mondiaux et les acteurs transnationaux freinait les impulsions belligérantes de l'Etat-nation moderne, le « pouvoir fondé sur la persuasion » (*soft power*) supplantait le « pouvoir fondé sur la force » (*hard power*). L'opinion libérale démocratique rassemblait aussi bien les institutionnalistes préconisant une coopération interétatique renforcée que les pacifistes commerciaux voyant dans un renforcement de l'interdépendance et de la convergence économiques le fondement d'une paix démocratique durable. Le philosophe Jürgen Habermas, dans une perspective sociale, démocrate, pensait qu'on assistait à l'apparition d'une constellation favorable de forces capable de réaliser enfin le projet, issu des Lumières (*Aufklärung*), d'une paix kantienne fondée sur une « conception cosmopolitique du droit » transcendant le droit international (6).

Plus à gauche, les théoriciens néomarxistes réfléchissant sur la transnationalisation du capital, la reconfiguration de l'Etat et les nouvelles formes de gouvernance mondiale se sont posés la question de savoir si l'impérialisme représentait toujours une catégorie d'analyse utile. S'inspirant de la thèse de Karl Kautsky sur l'« *ultra-impérialisme* » (1914), selon laquelle la coopération capitaliste peut transcender les rivalités interimpérialistes provoquées par les poussées monopolistiques de l'Etat-nation et des cartels nationaux, un certain nombre d'intellectuels estimaient dans les années 1990 que le capitalisme tardif avait inauguré une ère postimpérialiste (7). Ils en voyaient les signes dans la formation d'une classe capitaliste transnationale aux intérêts mondiaux, consciente que ses intérêts transcendaient le cadre national territorial (8). L'impérialisme classique, ou la rivalité pour le monopole entre Etats-nations expansionnistes, n'était plus une option dans un système capitaliste interdépendant gouverné par des institutions supraétatiques qui reflétaient les intérêts communs de la nouvelle classe.

A la fin de la décennie, Tony Negri et Michael Hardt ont largement accredité une version légèrement remaniée de cette hypothèse en formulant dans leur ouvrage *Empire* (9) le postulat méta-historique selon lequel l'empire contemporain n'est pas un faible écho des impérialismes modernes, mais une forme fondamentalement nouvelle de domination. L'empire, selon eux, avait coupé le cordon ombilical qui le reliait à l'Etat-nation et n'était plus délimité par un territoire : dépourvu de centre politique, le nouvel *imperium* global devient l'expression d'un ensemble géométrique de rapports de pouvoir et de domination créés par les marchés mondialisés à tous les niveaux de la vie sociale. En contraste avec les systèmes de domination verticaux et concentrés des anciens empires européens, le pouvoir, dans la nouvelle configuration mondialisée, est diffus, déconcentré et horizontal. Ce phénomène, à son tour, conduit à de nouvelles formes transnationales de résistance de la part des réseaux décentralisés : les multitudes. L'empire ainsi défini devient un royaume mondial sans limites et sans nom.

De manières différentes, donc, ces perspectives suggèrent toutes un changement d'époque, le passage de stratégies de maximisation de la puissance de l'Etat-nation moderne à une configuration postnationale, postmoderne de la globalité. Toutefois, au moment même où ces idées étaient formulées, des forces puissantes rongeaient secrètement les fondations fragiles de l'ordre mondial capitaliste libéral. Ces forces sont désormais clairement visibles.

Robuste nationalisme

La principale force perturbatrice est venue des États-unis, qui, sous la présidence de M. George W. Bush, s'efforcent d'acquérir un monopole mondial. Il y a là une certaine ironie en ce sens que les Etats-Unis ont été le moteur et le principal bénéficiaire de l'intégration capitaliste et de l'économie de marché mondialisée dans les années 1990. La mondialisation a renforcé l'autonomie américaine, car « *la mobilité croissante de l'information, de la finance ainsi que des biens et des services a libéré le gouvernement américain de ses contraintes tout en imposant des contraintes plus fortes à tous les autres pays* (10) ».

Cependant, l'affirmation d'un « *nationalisme (américain) robuste* », ainsi que Samuel Huntington – le propagateur du « choc des civilisations » – appelle le nouvel ethos des États-Unis, a fondamentalement bouleversé la trajectoire des affaires mondiales : la mondialisation libérale et l'interdépendance capitaliste ont été supplantées par une politique de puissance impériale s'affirmant comme telle. Tout comme Londres avait été au XIXe siècle le centre de l'expansion d'une économie de marché maintenue par un ordre politique et renforcée par des réseaux transnationaux ayant intérêt à ce que la paix règne en Europe (11), la poursuite de la mondialisation au XXIe siècle requiert de la part des États-Unis qu'ils continuent à soutenir à la fois un système de coopération institutionnalisée entre États et des régimes libéraux de gouvernance de l'économie mondiale.

Mais contrairement à la Grande-Bretagne, qui perdit le contrôle qu'elle exerçait, les États-Unis ont choisi de déconstruire le système institutionnel international. Comme l'écrit Stanley Hoffmann : « *Les États-Unis veulent soit revenir aux conditions d'avant 1914 (...), ou alors, se considérant comme le gardien de l'ordre mondial, laisser les autres États supporter leurs contraintes actuelles en se réservant pour leur part le droit de choisir parmi les contraintes du droit et des institutions internationales celles qui servent leurs intérêts et de rejeter toutes les autres.* » Dans les deux cas, il s'agit ni plus ni moins pour les États-Unis de déconstruire les cadres de la coopération multinationale mis en place après 1945 pour introduire « *un peu d'ordre et de modération dans la jungle des conflits internationaux traditionnels* (12) ».

Ce choix reflète les options et les intérêts du bloc de forces national-impérialistes qui s'est formé à droite pendant la guerre froide et est parvenu au pouvoir en janvier 2001. Comme l'écrit Stephen Gill, chercheur en relations internationales, ce bloc national est historiquement « *lié au complexe de sécurité, aux secteurs protectionnistes en déclin et aux penseurs géopolitiques d'obédience réaliste* (13) ». Il se distingue des forces transnationalisées plus cosmopolites au sein de la société américaine, notamment « *des intérêts économiques (corporate interests) plus mondialisés ayant besoin d'avoir accès aux marchés et aux capitaux d'autres pays et dont l'identité par rapport à l'entité territoriale américaine est moins précise* ». Ces derniers, comme leurs homologues du XIXe siècle, sont des « *capitalistes du grand large* », pour reprendre l'expression de Fernand Braudel, dont les intérêts, dont l'existence même, dépendent de réseaux de coopération transnationale.

Alors que la composition et la politique de l'administration William Clinton reflétaient, du moins en partie, les intérêts de cette classe cosmopolite, réduite mais influente, l'élite de droite actuellement au pouvoir représente le complexe militaro-industriel, c'est-à-dire le secteur le moins autonome et le plus nationaliste de l'économie politique américaine. Le moins autonome, car, étant fondu dans l'État, son existence et son développement dépendent de l'État. Le plus nationaliste, car il cherche par définition à maximiser la puissance nationale. Ces deux fractions dirigeantes s'appuient chacune sur une large base sociale. Comme l'a clairement montré la répartition géographique du vote à l'élection présidentielle de novembre 2004, l'assise sociale des internationalistes libéraux est concentrée dans les zones urbaines côtières à forte densité démographique, alors que la principale base populaire du nationalisme et du

militarisme se trouve dans les zones rurales, parmi les classes populaires et moyennes, au cœur du pays.

Cette disparité sociologique se reflète parfois dans des différences de politique très marquées. L'équipe de M. William Clinton, par exemple, tenta de modifier l'équilibre institutionnel au sein du gouvernement en faveur du département du trésor et s'efforça avant tout de promouvoir les avantages comparatifs des secteurs les plus internationalisés du capital américain sur les marchés nouvellement mondialisés. En revanche, l'administration Bush n'a eu pour seul objectif, depuis qu'elle est en place, que de renforcer le « pouvoir par la force » du pays et de mobiliser les forces armées américaines afin d'établir un ordre mondial disciplinaire sous contrôle monopolistique. Comme Mme Condoleezza Rice l'indiquait clairement avant l'élection de 2000, le bloc de forces rallié à M. George W. Bush avait l'intention de se libérer d'une « *communauté internationale illusoire* » et de jeter bas le paradigme libéral en abandonnant la politique d'internationalisme hésitant des années 1990 pour le nationalisme, la force et la guerre (14).

La formation du bloc national-impérialiste se fit en trois grandes étapes. Tout d'abord, les partisans radicaux de la guerre froide réussirent en partie à saper la détente Est-Ouest au milieu des années 1970 (15). La nécessité de maintenir les alliances internationales de la guerre froide freina l'entreprise. Tenter de marquer un avantage unilatéral aurait menacé l'unité « occidentale » et compromis la légitimité américaine, déjà entamée par la guerre du Vietnam. Dans les années 1980, sous la présidence de Ronald Reagan, vint ensuite la « révolution conservatrice », s'accompagnant de la tentative, une nouvelle fois, d'affirmer la primauté américaine par la mobilisation militaire et l'unilatéralisme en matière de politique étrangère et commerciale. Enfin, troisième étape, la fusion qui s'opéra dans les années 1990 entre le néoconservatisme et le militarisme de la « ceinture de la Bible » (*Bible Belt militarism*) et qui entraîna la victoire de la nouvelle droite au Congrès en 1994.

La victoire des républicains se traduit par une campagne visant à affaiblir, voire à anéantir, les Nations unies et à renforcer l'autonomie américaine aux dépens de tous les autres pays. Rappelons que, pendant les années 1990, le Congrès américain, souvent allié à un Pentagone de plus en plus autonomisé par rapport à la présidence, refusa d'acquiescer les cotisations du pays auprès des Nations unies, imposa des sanctions économiques unilatérales contre trente-cinq Etats-membres de l'organisation, vota en faveur d'une législation extraterritoriale (lois Helms-Torricelli) enfreignant le droit international et refusa de ratifier des conventions internationales et traités sur le contrôle des armements de première importance (comme la convention d'Ottawa, de 1997, qui interdit la production, le commerce et l'utilisation de mines antipersonnel, et le traité global sur l'interdiction des essais nucléaires (*Comprehensive Test Ban Treaty*)).

« Un succès catastrophique »

Bien qu'il ait ratifié la convention sur les armes chimiques en 1997, le Congrès américain a fait en sorte d'y introduire des dérogations qui vident cet instrument de sa substance. Début 2001, l'administration Bush reniait le protocole de Kyoto, signé par le président Clinton, rejetait un programme des Nations unies destiné à contrôler le commerce des armes légères, bloquait les efforts visant à ajouter un protocole de vérification à la convention relative aux armes biologiques et abandonnait purement et simplement le traité relatif aux missiles antibalistiques (ABM).

Cette campagne culmina en 2003, avec la guerre en Irak et des discours de légitimation vantant l'empire mondial. Aujourd'hui, malgré l'échec patent de cette aventure impériale (qualifiée de « *succès catastrophique* » par M. George W. Bush lui-même, et une crise de légitimité sans précédent, l'administration poursuit sa voie monopolistique. On en voit des signes dans plusieurs domaines (16), mais le phénomène se manifeste tout particulièrement dans la volonté américaine de plus en plus affirmée de parvenir à une suprématie militaire absolue et sans fin. Deux décisions gouvernementales récentes illustrent cette volonté : celle de développer des armes nucléaires miniaturisées de première frappe et celle d'adopter une stratégie spatiale dite de frappe globale (*global strike*). Ce programme de militarisation de l'espace doit être bientôt annoncé. Son objectif est d'« *établir et de maintenir une supériorité spatiale* » des Etats-Unis en les dotant de la capacité, à partir de l'espace, de « *détruire des centres de commandement ou des bases de missiles n'importe où dans le monde* (17) ».

Ces deux programmes s'inscrivent dans le droit-fil de la doctrine de la suprématie stratégique perpétuelle esquissée dans la stratégie de sécurité nationale de la Maison Blanche (2002), et de la reconfiguration des forces armées américaines à laquelle avait appelé auparavant Mme Condoleezza Rice afin de « *faire face de manière décisive à l'apparition de n'importe quelle puissance militaire hostile (...) et de réagir de manière décisive aux régimes voyous et à la menace venant de puissances hostiles* ».

L'un et l'autre menacent la stabilité du monde : le premier en encourageant la prolifération nucléaire, et le second en attisant une nouvelle course aux armements dans l'espace. Dans l'esprit de l'administration, semble-t-il, la Chine et la Russie, considérées comme futures puissances rivales respectivement régionale et mondiale, n'auront d'autre choix que de suivre le mouvement et de consacrer à des dépenses militaires des ressources, limitées, qui seront détournées de l'économie nationale, ou d'accepter la suprématie stratégique potentielle de Washington. L'interlude de coopération entre les Etats-Unis et ces deux pays dans le cadre de la « guerre mondiale contre le terrorisme » est terminé.

Il va de soi que chercher à obtenir le monopole est l'exact contraire de l'interdépendance. Les Etats-Unis représentant le centre du système capitaliste mondial, cette orientation a des conséquences planétaires, certaines manifestes, d'autres insidieuses. Ces effets perturbateurs gagnent l'économie mondiale. Les déséquilibres structurels au sein du système économique international se traduisent par

la mise en place de dispositifs protectionnistes, la concurrence économique prenant la forme classique de conflits monétaires et commerciaux de plus en plus aigus entre pays et blocs rivaux.

Dans un monde pluriel, il est manifestement illusoire de songer à un monopole. Les Etats-Unis ont beau être le pays dominant du système international, ils sont pris, de plus en plus, dans les filets d'une dépendance qui est de leur propre fait : tout en contribuant à soutenir l'activité économique asiatique, le mode de consommation et le niveau de vie américains doivent, pour se perpétuer, absorber des volumes toujours plus importants de l'épargne mondiale (80 % à l'heure actuelle). Ce phénomène ne pourra pas durer.

Les réseaux transnationaux de coopération capitaliste, formels et informels, et les institutions supraétatiques de régulation du capitalisme globalisé construits ou renforcés au cours des années 1980 et 1990 se révèlent incapables de maintenir le système. Et, faute d'une autorité politique transnationale en mesure de renverser cette tendance désintégratrice, nous dérivons vers le désordre.

PHILIP S. GOLUB

1) A la seule exception de l'Asie de l'Est, dont la performance économique est due à des circonstances historiques particulières sans rapport avec la mondialisation, la fracture Nord-Sud s'est creusée au cours des vingt dernières années. Voir à ce sujet le rapport annuel du Programme de développement des Nations unies (PDNU) pour 1999. Le différentiel de revenus entre pays les plus riches et pays les plus pauvres est passé de 30 pour 1 en 1960 à 60 pour 1 en 1990 et à 74 pour 1 en 1997.

(2) Cet historien de l'économie est l'auteur de *La Grande Transformation*, Gallimard, Paris, 1983, d'où sont tirées les citations figurant dans ce paragraphe.

(3) Dans son récent ouvrage *The Anatomy of Fascism* (Alfred Knopf, New York 2004), Robert O. Paxton considère que le fascisme n'était pas « anti-moderne », mais l'expression d'une « modernité autre » : « *une société techniquement avancée dans laquelle les tensions et les visions de la modernité avaient été étouffées par les pouvoirs d'intégration et de contrôle du fascisme* » (p. 13).

(4) Sous forme de l'apparition et de l'implantation durable de mouvements et de partis xénophobes de la droite radicale et, dans certains cas, de gouvernements populistes de droite comme celui de Silvio Berlusconi en Italie, qui, heureusement, confirme le célèbre adage de Karl Marx selon lequel l'histoire se répète d'abord comme tragédie, puis comme farce.

(5) Giovanni Arrighi, *The Long Twentieth Century*, Verso, Londres, 1994.

(6) Jürgen Habermas, *La Paix perpétuelle, le bicentenaire d'une idée kantienne*, Editions du Cerf, Paris, 1996.

(7) « Imperialism : a Useful Category of Historical Analysis ? », dans *Radical History Review*, n° 57, Duke University Press, 1993. Voir notamment l'article de Carl Parrini, « The Age of Ultra-Imperialism ».

(8) Kees Van der Pijl, *Transnational Classes and International Relations*, Ripe Series, Routledge, Londres, 1999.

- (9) Michael Hardt et Antonio Negri, *Empire*, Exils éd., Paris, 2000.
- (10) Robert Wade, « **The American Empire and its Limits** », *Destin Working Papers Series*, n° 02-22, London School of Economics, 2002. Philip S. Golub, « **Le mythe trompeur du postnational** », *Le Monde diplomatique*, avril 2000.
- (11) Le libéralisme et la paix se limitaient à l'Europe. Dans le reste du monde, l'expansion européenne se faisait par la coercition, au moyen de la conquête coloniale.
- (12) Stanley Hoffman, « **America Goes Backward** », *New York Review of Books*, 12 juin 2003.
- (13) Stephen Gill, *American Hegemony and the Trilateral Commission*, Cambridge Studies in International Relations, Cambridge University Press, Londres, 1990.
- (14) Condoleezza Rice, « **Promoting the National Interest** », *Foreign Affairs*, New York, janvier-février 2000, vol. 79, n° 1.
- (15) Voir Philip S. Golub, « **Métamorphoses d'une politique impériale** », *Le Monde diplomatique*, mars 2003.
- (16) Washington semble avoir engagé des opérations clandestines en Iran et en Syrie en vue de provoquer un changement de régime dans ces pays. Voir Seymour Hersh, « **The Coming Wars** », *New Yorker*, 24 janvier 2005.
- (17) Voir Tim Weiner, « **Air Force Urges Bush to Deploy Space Arms** », *The New York Times*, 19 mai 2005.

Pour abolir la pauvreté

Changer le monde, c'est possible !

PAR RICCARDO PETRELLA

En 1974, les groupes dominants des pays riches avaient promis d'« *éliminer la pauvreté* » en l'an 2000. Il fallait entendre par là (et c'est encore le cas aujourd'hui) faire franchir aux individus le seuil de la pauvreté absolue, fixé à 2 dollars de revenu par jour et par personne, l'intéressé n'étant alors plus comptabilisé comme « pauvre ». A cette fin, ils s'étaient engagés à affecter 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement. Quinze ans plus tard, en 1989, les mêmes groupes annonçaient que, à la suite de la disparition de l'Union soviétique, la fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle allaient se caractériser par une nouvelle ère de paix mondiale. Il n'y aurait plus besoin de gaspiller des sommes énormes pour les armements. Le monde bénéficierait des « dividendes de la paix », qui, à leur tour, faciliteraient la réalisation de l'objectif de l'éradication de la pauvreté en l'an 2000.

On sait, hélas, ce qui s'est passé : la pauvreté n'a pas été éliminée, et elle a même augmenté, notamment au cours des années 1990. En 2000, sur une population de 6 milliards d'habitants, on en comptait 2,7 milliards vivant au-dessous du seuil de pauvreté, et, parmi eux, 1,3 milliard définis comme « extrêmement pauvres » car disposant de moins d'un dollar par jour. En 2003, le nombre de pauvres a crû de 100 millions, atteignant 2,8 milliards (1). Si l'objectif de 1974 n'a pas été atteint, ce n'est pas qu'il était irréalisable. Les groupes dominants des pays riches et les élites au pouvoir des pays pauvres n'ont pas tenu les engagements pris. Pis, ils ont mené des politiques commerciales, financières et technologiques renforçant les causes de l'appauvrissement continu des populations déjà dans le dénuement (2).

En ce qui concerne la promesse de la paix, les guerres se sont multipliées, au Proche-Orient et en Afrique notamment. Après le 11-Septembre, selon les dirigeants des pays occidentaux, en premier lieu ceux des Etats-Unis, le monde est entré dans une longue phase de guerre planétaire contre le « terrorisme ». En 2003-2004, le niveau des dépenses militaires était pratiquement revenu à celui de l'époque de la guerre froide (3). Dans ce cas également, ce n'est pas la paix qui a été en échec, mais les conceptions du monde et les stratégies politiques poursuivies par les groupes au pouvoir, selon lesquelles faire la guerre est l'instrument le plus efficace pour construire la paix !

Bâtisseurs de paix

Devant cette double impasse, les dominants proposent aux dominés, aux pauvres et aux exclus d'accepter le caractère inévitable et « naturel » de la pauvreté et de la lutte sans merci pour la survie individuelle. Dans le cadre de la mondialisation actuelle, il n'y a pas de « nous », affirment-ils, mais une infinité de « je » en concurrence entre eux pour l'accès aux biens et aux services essentiels. Prêché depuis trente ans comme principe inspirateur et mobilisateur de la civilisation occidentale, l'évangile de la compétitivité sert désormais d'argument pour expliquer et justifier la pérennité de la pauvreté et de la guerre (4).

Sur la fatalité de la pauvreté, tous les groupes dominants, à quelques nuances près, sont unanimes. Les gouvernements des Etats-Unis, de la Chine, des 25 Etats membres de l'Union européenne (UE), des pays arabes, du Chili, de l'Inde, etc., de même que les Eglises catholique et protestante, les autorités de l'islam ou du bouddhisme, ainsi que de la nébuleuse des organisations non gouvernementales (ONG) qui gravitent autour des organisations onusiennes et vivent grâce à elles, ont tous accepté, en septembre 2000, la déclaration des « objectifs du Millénaire pour le développement », approuvée par le Sommet du Millénaire de l'ONU à New York (5). Cette déclaration affirme que le seul objectif réaliste, à une échéance opérationnelle – l'année 2015 –, est la réduction de moitié du nombre de personnes « extrêmement pauvres ». Tel est l'objectif « ambitieux » que la communauté internationale s'est donné pour répondre aux droits à la vie et à la dignité humaine des 2,8 milliards de pauvres. Les élites mondiales ont abdiqué la responsabilité politique et éthique de faire respecter ces droits. Et elles ont dit aux pauvres d'y renoncer également.

Dans le cas de la paix, l'abdication cède la place au piège. Au piège de la complicité des sociétés « libres » et « démocratiques » avec la guerre livrée contre l'ennemi commun que représenterait le « terrorisme » mondial. Et cela au nom d'une communauté de civilisation, en particulier de la civilisation de la richesse et de la consommation selon le mode de vie occidental. Les promoteurs de cette guerre justifient son caractère inévitable par l'argument selon lequel elle serait le seul instrument efficace pour mettre hors jeu tous ceux qui, animés par des fanatismes religieux et ethniques, et au nom de civilisations définies comme « perdantes », s'efforcent d'empêcher l'affirmation à travers le monde d'une civilisation définie, elle, comme « gagnante », celle de la liberté et de la démocratie « occidentales ».

Cette guerre contre l'obscurantisme aurait son épice dans le monde arabe et musulman. Selon les dominants, tous les pauvres de la terre auraient intérêt à s'associer à cette guerre afin d'affirmer leur droit à la liberté, à l'enrichissement individuel et à la modernité. Ce que, affirment-ils, les dirigeants chinois ont bien compris. Selon cette thèse, la sauvegarde et la promotion du mode de vie des pays occidentaux, élevé au rang de symbole de la civilisation mondiale, sont dans l'intérêt de tous les peuples. Il leur faut donc combattre ceux qui mettent des obstacles à la croissance de la consommation, à la « liberté » du commerce et de la finance, à la « libre » circulation et à la fertilisation croisée des cultures, dans le cadre des règles fixées et promues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'UE, l'Organisation mondiale de la

propriété intellectuelle (OMPI), l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Anase), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), etc.

Il existe pourtant des solutions pour lutter contre la pauvreté et sortir de la guerre permanente contre le « mal ». Pendant de nombreux siècles, l'esclavage fut considéré comme un phénomène « naturel », inévitable, impossible à éliminer. Pourtant, au cours du XIXe siècle, il fut déclaré illégal, réalisant ainsi le rêve de l'égalité entre tous les êtres humains, au moins au plan de la loi. Le temps est venu de déclarer illégale la pauvreté, de la mettre au ban de la société sur la base du principe « personne n'a le droit d'être pauvre », qui a été à l'origine de la construction de l'Etat-providence (6). Déclarer illégale la pauvreté signifie concrètement abroger les dispositions législatives et administratives qui alimentent ses mécanismes de production et de maintien dans le monde, y compris dans les pays « développés ».

Pour l'Union européenne, par exemple, cela implique le remplacement de la stratégie dite « de Lisbonne » – « *Faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde en 2010* » –, du processus de Bologne (privatisation et marchandisation de l'enseignement supérieur universitaire), de toute forme nouvelle de directive Bolkestein, etc., par des mesures privilégiant la coopération, le renforcement de l'université en tant que service public, le développement de services européens de citoyenneté...

Il ne faut pas attendre une conférence intergouvernementale pour déclarer illégale la pauvreté. L'initiative peut partir des collectivités locales. Déjà, nombre d'entre elles, à travers le monde, se sont déclarées « hors AGCS (7) », affirmant par avance leur opposition aux mesures de libéralisation, de privatisation et de marchandisation des biens et des services publics en cours de négociation à l'OMC, dans le cadre de cet AGCS si cher au cœur de M. Pascal Lamy, ancien commissaire européen (socialiste), devenu directeur général de l'OMC. De nombreuses collectivités, souvent les mêmes que celles à s'être proclamées hors AGCS, se sont également déclarées « hors OGM » en refusant la culture en plein champ et l'utilisation dans l'alimentation des organismes génétiquement modifiés (OGM). Certaines se battent contre la privatisation de l'eau ou pour le non-renouvellement de sa gestion déléguée aux multinationales, pour la reconnaissance de l'accès à l'eau potable comme un droit humain (universel, donc) (8).

C'est dire que refuser la guerre – le rêve de la paix universelle – passe avant tout par la promotion d'une économie fondée sur une série de biens communs et de services publics mondiaux. Il est urgent de reconnaître que l'air, l'eau, l'énergie solaire, les forêts, la connaissance, la biodiversité de la planète, la sécurité alimentaire, la santé, les océans, l'espace hertzien, l'éducation, la stabilité financière, la sécurité collective sont des biens et des services qui doivent être assurés par la collectivité mondiale, et sous sa responsabilité (9).

Pour cela, le XXI^e siècle doit entrer dans l'histoire non seulement comme le siècle qui aura décidé l'illégalité de la pauvreté, mais aussi comme celui qui aura reconnu l'humanité en tant que sujet juridique et politique. Une telle proposition n'aboutira pas en quelques années, mais nul ne peut exclure qu'elle devienne réalité en l'espace d'une génération. L'enlèvement des projets de réforme de l'ONU appelle une véritable mutation pour garantir la paix : passer de l'Organisation des Nations unies à l'Organisation mondiale de l'humanité. Il faudra œuvrer pour inventer une architecture politique planétaire à la hauteur de la mondialité de la condition humaine. On mesure, à cet égard, la myopie des rédacteurs du traité constitutionnel européen qui, au lieu de proposer à l'Union de se donner comme objectif de promouvoir la paix en commençant par répudier la guerre, ont inscrit (article I-41-7) la politique de sécurité et de défense communes dans le cadre de la compatibilité avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et enjoint aux Etats membres d'« *améliorer progressivement leurs capacités militaires* » (article I-41-3).

Il est temps de sortir des chemins de la puissance et des hégémonies impériales. Ce dont l'humanité a besoin, ce n'est pas de conquérants et d'empereurs, mais de bâtisseurs d'un vivre ensemble grâce à un contrat social mondial fondé sur l'aspiration de toute personne et de tout peuple à la dignité, à la justice, à la liberté et à la paix.

RICCARDO PETRELLA

1) Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), rapport sur le développement humain, *Les objectifs du Millénaire pour le développement. Un pacte entre pays pour vaincre la pauvreté humaine*, Washington, 2003.

(2) Lire Francine Mestrum, *Mondialisation et pauvreté. De l'utilité de la pauvreté dans le nouvel ordre mondial*, L'Harmattan, Paris, 2002.

(3) D'après le *Sipri Annual Report 2005* (Stockholm International Peace Research Institute, Stockholm, 2005), les dépenses militaires mondiales se sont élevées en 2004 à 1 040 milliards de dollars, dont 455 milliards pour les seuls Etats-Unis. En termes réels, elles sont seulement de 6 % inférieures au montant record de 1988.

(4) Dès la fin des années 1980 et le début des années 1990, le Groupe de Lisbonne avait analysé l'idéologie de la compétitivité et mis en évidence ses méfaits. Lire Groupe de Lisbonne, *Les Limites de la compétitivité. Pour un contrat mondial*, La Découverte, Paris, 1994.

(5) Organisation des Nations unies, « **Déclaration du Millénaire des Nations unies** », résolution de l'assemblée générale du 18 septembre 2000, sur la base du rapport du secrétaire général des Nations unies, *Nous les peuples. Le rôle des Nations unies au XXI^e siècle*, New York, mars 2000.

(6) La proposition de proclamer l'illégalité de la pauvreté a été introduite dans le rapport rédigé par le World Political Forum (WPF), à la suite de sa deuxième conférence annuelle, tenue à Stresa (Italie), en octobre 2004. Lire The World Political Forum, *Poverty, a challenge to globalization*, WPF, Turin, 2005. Le WPF a été créé et est présidé par M. Mikhaïl Gorbatchev.

(7) Une Convention européenne des collectivités territoriales contre l'AGCS aura lieu à Liège les 21 et 22 octobre 2005.

(8) Lire le dossier « Eau » publié dans *Le Monde diplomatique* de mars 2005.

(9) En Italie, un groupe de parlementaires de gauche, sous l'impulsion, entre autres, des députés Pietro Folena, Franco Martone et Nichi Vendola, va déposer, l'automne prochain, une proposition de loi sur les « biens communs ».

Fin de cycle pour l'Organisation mondiale du commerce

Bataille pour la survie du coton africain

En Afrique de l'Ouest, 15 à 20 millions de personnes vivent directement ou indirectement du coton (1). En raison de sa bonne qualité, il constitue l'un des rares secteurs où le continent noir demeure compétitif. Dès 2001, quatre pays du Sahel, parmi les plus pauvres de la planète (Tchad, Burkina Faso, Mali, Bénin), ont donc demandé à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) la suppression des subventions massives que les Etats-Unis et l'Union européenne accordent à leurs producteurs (2). Ils rappellent que les bailleurs de fonds internationaux leur imposent la plus stricte orthodoxie économique (privatisation des compagnies cotonnières, ouverture des marchés) (3), et ils demandent en contrepartie la fin des pratiques déloyales des pays industrialisés. Fruit de trois ans de travail entre producteurs, industriels et organisations non gouvernementales (ONG) (4), cette initiative a été l'une des causes de l'échec de la conférence ministérielle de l'OMC de Cancún (Mexique) en septembre 2003 (5).

Première anomalie, qui affecte le marché du coton, comme d'ailleurs ceux de l'ensemble des produits de base : ce ne sont pas les plus gros producteurs mais les premiers exportateurs qui déterminent les cours mondiaux. La Chine, plus gros producteur de coton, en est aussi le premier consommateur : elle importe plus de 60 % de la production de la zone franc africaine. Deuxième producteur, devant l'Inde et le Pakistan, les Etats-Unis sont, et de loin, les premiers exportateurs, avec 37 % du marché. Les producteurs africains représentent 3,6 % de la production, mais 17 % des exportations mondiales. Pour autant, ce sont les exportations américaines qui définissent les cours mondiaux, et non celles des principaux producteurs.

Deuxième anomalie : la production américaine se trouve artificiellement dopée par l'intervention du gouvernement fédéral, sous forme d'aides directes aux producteurs (3,5 milliards de dollars) et de subventions aux exportations (1,5 milliard de dollars), qui représentent près de 50 % des subventions mondiales au coton. Les aides des États-unis et, dans une moindre mesure, celles de l'Union européenne aux producteurs espagnols et grecs alimentent une surproduction mondiale provoquant une chute des cours. En 2005, le prix mondial est tombé au-dessous de 55 cents (40 centimes d'euros) la livre. A 65 cents la livre, les producteurs africains ne dégagent déjà plus de bénéfices. Au-dessous, ils produisent à perte, et devront réduire les surfaces cultivées en 2005-2006.

Pour le continent noir, les dégâts dépassent le secteur cotonnier. Durant les bonnes années, en effet, les groupements de producteurs réinvestissent les revenus de l'« or blanc » : réfection des pistes, construction d'écoles ou de dispensaires. La fibre constitue ainsi la première exportation du Burkina Faso et du Mali.

Les subventions américaines représentent trois fois le total de l'aide publique au développement des États-unis au continent noir. En 2004, le Mali a perdu 43 millions de dollars en recettes d'exportation, alors que le soutien financier que lui apporte Washington s'élève à 38 millions de dollars. A la baisse des cours du coton s'ajoute la hausse des prix du carburant, qui renchérit d'autant les coûts de production, notamment dans les pays enclavés comme le Burkina, le Mali et le Tchad.

Au long des années 1990, les producteurs de coton africains ont effectué de considérables efforts pour s'adapter aux exigences du marché mondial. Sous la pression des bailleurs de fonds, en premier lieu la Banque mondiale, ils ont dû enclencher la privatisation des sociétés de collecte, telle la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT), qui leur garantissait des prix planchers, la fourniture d'intrants et l'achat de matériel (6). Ce processus a profondément désorganisé les filières et fragilisé les paysans. Les producteurs ont dû se regrouper : au Burkina, ils ont obtenu de siéger au conseil d'administration de la Sofitex, l'entreprise publique reprise par le groupe français Dagrif. L'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso (UNPCB) et son responsable, M. François Traoré, ont mobilisé d'autres organisations de producteurs – au Bénin, au Mali, au Sénégal, au Cameroun, à Madagascar – et donné naissance à une organisation continentale : l'Association des producteurs de coton africain (Aproca).

L'Aproca a réussi à s'attirer les bonnes grâces de l'Association cotonnière africaine (ACA), qui regroupe les principales sociétés cotonnières de la sous-région. Mieux, elle a mis en place une « cyberpétition » contre les subventions agricoles du Nord, qui a recueilli 250 000 signatures. Mais de nombreux dirigeants politiques africains redoutent des représailles de Washington dans le cadre de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) (7).

Les pays africains souhaitent dissocier le dossier coton de celui de l'agriculture en général, compte tenu du rôle vital de la fibre dans leurs économies. Ils réclament des mesures compensatoires, notamment la mise en place d'un fonds d'urgence d'appui à la production cotonnière. Ils attendent aussi des progrès de la recherche agronomique pour lutter contre la stagnation des rendements, et ils veulent pouvoir discuter de l'introduction des organismes génétiquement modifiés (OGM), que les États-unis tentent d'imposer dans leurs rapports bilatéraux avec les pays du continent.

L'alliance Sud-Sud apparue à Cancún avec la création du G21 (8) n'est pas sans contradictions. Sur la question agricole, en effet, une victoire du Brésil pourrait se révéler être celle de l'*agrobusiness*, au détriment de l'agriculture familiale des paysans africains. Selon le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA) des Nations unies, l'agriculture familiale demeure le moteur de la croissance et de la productivité pour la production vivrière. C'est elle qui contribue à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la famine et la pauvreté, tout particulièrement en Afrique subsaharienne.

TOM AMADOU SECK

- 1) Les principaux pays concernés sont le Mali, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, le Cameroun, le Niger, le Togo, le Sénégal, la Centrafrique, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, Madagascar.
- (2) Lire Denis Pesche et Kako Nubukpo, « L'Afrique du coton à Cancún : les acteurs d'une négociation », *Politique africaine*, no 158, octobre 2004.
- (3) Lire André Linard, « **Le coton africain sinistré** », *Le Monde diplomatique*, septembre 2003.
- (4) « L'or blanc devient poussière. Quelle voie pour le coton en Afrique de l'Ouest ? », document de synthèse no 58, Oxfam-ENDA, Dakar, avril 2004.
- (5) En 2003, le Bénin et le Burkina ont soutenu la plainte déposée par le Brésil – quatrième exportateur mondial – contre les subventions agricoles américaines, devant l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC, qui a abouti à la condamnation des Etats-Unis.
- (6) Voir notre supplément « Le coton, atout de l'Afrique rurale », *Le Monde diplomatique*, mai 1999.
- (7) Loi votée en mai 2000 par le Congrès américain, et qui établit un règlement concernant les relations économiques et commerciales entre les Etats-Unis et 48 pays africains (excepté le Maghreb) ; www.agoa.gov
- (8) Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Egypte, Equateur, Guatemala, Inde, Mexique, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Salvador, Thaïlande, Venezuela. Lire Hugo Ruiz-Diaz, « **Une tribune pour les pays du Sud** », *Le Monde diplomatique*, septembre 2005.

La multinationale du XXI^e siècle

Petites mains du Sud pour firme du Nord

PAR JEAN-CHRISTOPHE SERVANT, Janvier 2006

Jane Doe II, qui utilise ce pseudonyme pour « *se protéger ainsi que sa famille de tous préjudices et représailles* », travaille depuis septembre 2003 sur une machine à coudre d'une usine de confection de Shenzhen, dans le sud de la Chine. Comme 4 800 autres entreprises du pays, sa société opère pour l'une des marques vendues par le géant du commerce de détail. Pour fournir les linéaires de Wal-Mart, Jane Doe II – l'une des 130 000 Chinois(es) qui œuvrent pour un sous-traitant de la firme américaine – abat à l'occasion jusqu'à vingt heures de labeur par jour sans que ses heures supplémentaires soient payées. A 16,5 cents de l'heure (0,13 euro), Jane Doe II ne reçoit pas non plus le salaire minimum légal (31 cents ; 0,25 euro) requis par les lois du travail de son pays. Son entreprise ne lui ayant pas fourni la tenue de protection nécessaire, l'ouvrière souffre par ailleurs de troubles respiratoires et de démangeaisons cutanées dues aux poussières de coton et de laine auxquelles elle est exposée.

Mais soit elle accepte ces conditions, soit « *elle perdra son emploi et sera mise sur une liste noire, pratique courante dans les usines de confection de Shenzhen* », explique l'International Labor Rights Fund (ILRF). Cette organisation américaine a déposé, le 14 septembre dernier, au nom de l'ouvrière – et de quatorze autres personnes, asiatiques, africaines, latino-américaines, mais aussi des Etats-Unis, travaillant toutes pour des clients de Wal-Mart – une action en justice contre les pratiques sociales de la multinationale.

Selon l'ILRF, Wal-Mart a autorisé ses fournisseurs à « *contrarier toute tentative pour former un syndicat (1)* ». Wal-Mart aurait également fait des « *déclarations fallacieuses au public américain relatives aux pratiques de la société en matière de droits humains et de droits des travailleurs* ». Les faits reprochés à la firme constituent en effet une violation des obligations contractuelles qu'elle a elle-même imposées en 1992. Wal-Mart, précise la plainte, s'était « *engagée à surveiller les usines de ses fournisseurs pour s'assurer de leur respect du code de conduite* ».

Depuis 2001, l'entreprise américaine a accompagné – si ce n'est provoqué – la migration de ses sous-traitants vers les nouvelles zones économiques chinoises, au nom d'une logique résumée par le magazine en ligne *Fast Company* : « *Wal-Mart a le pouvoir de serrer au maximum les marges de ses fournisseurs. Pour survivre à cette politique, les fabricants de tout ce qui peut se vendre – des soutiens-gorge aux vélos en passant par les blue-jeans – ont dû licencier leurs employés et fermer leurs usines américaines afin de sous-traiter outre-mer (2)*. » Plus de la moitié des importations de produits non

comestibles proviennent aujourd'hui de Chine, où la multinationale compte également une centaine de supermarchés et sa principale centrale d'achat planétaire.

En acquérant 15 milliards de dollars de marchandises chinoises – soit 11 % des échanges commerciaux sino-américains –, Wal-Mart représente le premier importateur mondial de produits fabriqués dans l'« atelier du monde ». En exigeant un calendrier serré et une baisse des coûts de fabrication, ajoute *Fast Company*, elle « *lamine les fragiles avancées sociales chinoises, à coups de longues heures supplémentaires obligatoires et de feu vert au licenciement arbitraire des travailleurs qui osent mettre en cause leurs conditions de travail* ».

Le retour du serf et du vassal

Que Wal-Mart soit accusée de telles pratiques n'est pas inédit. Rien qu'en 2002, année où elle importa aux Etats-Unis 291 200 conteneurs de biens de consommation, la firme a fait l'objet de 6 000 plaintes en justice pour ses pratiques sociales. Mais la procédure intentée par l'ILRF tranche par sa dimension universelle (3). Aux côtés de Jane Doe II de Shenzhen, on trouve d'autres victimes anonymes d'une politique commerciale visant à « casser les prix à tout prix ». Elles travaillent à Mastapha (Swaziland), à Sebaco (Nicaragua), à Dacca (Bangladesh). La plupart sont des femmes. Leur histoire atteste une « *walmartisation* » de la planète, un mot dont le syndicat mondial des professions du commerce estime qu'il est « *en passe de devenir familier, et de signifier à la fois dumping social et antisyndicalisme* (4) ».

« *A chaque époque, rappelle le professeur Nelson Lichtenstein, spécialiste de l'histoire ouvrière à l'université de Californie de Santa Barbara, une entreprise prototype représente un ensemble novateur de structures économiques et de relations sociales. A la fin du XIXe siècle, la Compagnie des chemins de fer de Pennsylvanie se considérait comme “la référence du monde” ; au milieu du XXe siècle, General Motors représenta le symbole d'une gestion bureaucratique et perfectionnée, et d'une production en série tirant profit des nouvelles technologies. Ces dernières années, Microsoft parut être le modèle d'une économie du savoir post-industrielle. Mais, au début du XXIe siècle, Wal-Mart semble incarner à son tour le type d'institution économique qui transforme le monde en imposant un système de production, de distribution et d'emploi transnational et fortement intégré.* » Cette fois, précise M. Lichtenstein, « *le revendeur global est le centre, le pouvoir, alors que le fabricant devient le serf, le vassal* ».

Sous le feu de deux formes de contestation – internationale et locale (*lire « Résistances populaires »*) –, Wal-Mart s'est engagée en 2005 dans une importante opération de communication destinée, selon son président-directeur général Lee Scott Jr, à répondre à « *l'une des campagnes les plus organisées, sophistiquées et coûteuses jamais lancées contre une seule entreprise* ». Pour la question des sous-traitants, l'opération a consisté à relativiser les faits et à afficher sa conscience sociale. Wal-Mart assure ainsi être en rapports réguliers avec plusieurs organisations non gouvernementales luttant pour la

fermeture des *sweat shops* et des *maquiladoras* (5), d'où l'entreprise continue pourtant à importer 50 % de sa marchandise étrangère.

Les *spin doctors* engagés par la firme ont pu nourrir leur contre-offensive des propos avisés du magazine américain *Fortune* : « *Wal-Mart emploie directement 1,4 million de personnes, soit 56 fois plus qu'une entreprise américaine moyenne. Ce qui fait que, dans l'absolu, une occurrence malheureuse a 5 500 % plus de chances de survenir chez Wal-Mart que chez ses concurrents* (6). »

Dans le même registre fataliste, M. Scott, qui a gagné en 2004 16 000 fois plus qu'un ouvrier du Swaziland, a ajouté que « *tant qu'existera la cupidité, des gens enfreindront la loi* ». Mais, ce genre de philosophie ne suffisant pas, Wal-Mart indique avoir procédé en 2004 à plus de 12 000 inspections dans 7 600 usines, et avoir mis fin à ses relations commerciales avec 1 500 usines, dont 108 définitivement, surtout pour des irrégularités concernant le travail des enfants.

Membre du collectif sud-africain Civil Society Research and Support Collective (CSRSC), Mme Aisha Bahadur a mené plusieurs enquêtes sur les conditions de travail dans les entreprises textiles d'Afrique australe et orientale. L'Afrique représente l'un des territoires les moins médiatisés de la « *walmartisation* » de la planète ouvrière. C'est pourtant l'une des zones où s'appliquent de la manière la plus brutale les diktats de la firme, lesquels « *affectent autour du monde les salaires, les conditions de travail, les pratiques manufacturières, voire le prix d'un yard de toile denim* (7) ».

La multinationale américaine a su tirer parti des accords de libre-échange passés entre Washington et certains Etats africains. En janvier 2003, le Syndicat des ouvriers textiles du Lesotho (Lecawu) et la Fédération internationale des travailleurs du textile et de la maroquinerie (ITGLWF) ont dénoncé les conditions de travail de 21 entreprises sous-traitant pour Wal-Mart en banlieue de Maseru, capitale du Lesotho. L'affaire, qui implique des sous-traitants des marques Gap et Hudson Bay, a rappelé que, s'il n'y a pas de magasin Wal-Mart en Afrique, l'Afrique du textile est en revanche très présente dans les conteneurs destinés aux hypermarchés.

La sous-région australe est « *privilegiée* » par les trois accords de libre-échange (African Growth and Opportunity Act, ou AGOA) conclus depuis 2000 entre les Etats-Unis et certains Etats du continent noir. Or, pour bénéficier de la levée des barrières douanières vers les Etats-Unis, des entreprises textiles taïwanaises se sont délocalisées en masse en Afrique. Et, jusqu'en décembre 2004, leurs machines à coudre ont tourné à plein régime pour Wal-Mart, que Mme Bahadur identifie comme « *l'un des principaux bénéficiaires de l'AGOA et de l'accord multifibres privilégiant l'importation de textile à bas prix d'Afrique* ». Les nouvelles zones industrielles des capitales régionales ont alors vu affluer une main-d'œuvre rurale que les sous-traitants se sont empressés de surexploiter. Les scandales ont obligé certaines de ces entreprises à fermer, d'autres les ont aussitôt remplacées.

Cela a duré jusqu'en janvier 2005. Car l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la fin de l'accord multifibres ont sonné le glas de cette période de plein-emploi. Les entreprises délocalisées en Afrique sont alors reparties vers le Sud-Est asiatique, aussi facilement, note Mme Bahadur, qu'il est possible « *de mettre dans des conteneurs le matériel d'une entreprise textile. Quelque 60 000 travailleurs ont été licenciés entre octobre 2004 et mai 2005* ». Les ouvriers africains des entreprises textiles restées sur place, ajoute-t-elle, « *sont plus que jamais menacés par les politiques décidées par Wal-Mart* ».

Basée à Kampala, capitale de l'Ouganda, l'usine de confection Apparel Tri-Star Ltd. appartient à l'une des sociétés sri-lankaises bénéficiant de l'AGOA. Wal-Mart continue à sous-traiter avec elle en dépit des plaintes d'employés pourtant déposées devant l'Organisation internationale du travail (OIT). Tri-star, précise la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), est « *une incroyable machine à violer les droits des salariés (en très large majorité des femmes) (8)* ». Les témoignages de certaines des 2 000 ouvrières conduisent en effet à s'interroger sur le comportement d'une entreprise pourtant présentée par les autorités du pays comme un exemple à suivre pour le développement de l'Ouganda.

« *Lorsque vous souhaitez aller aux toilettes, indique une ouvrière, il faut obtenir au préalable la permission du superviseur. Il vous donne alors une sorte de "bon de sortie", mais il n'en existe que deux par section de 70 travailleurs : on doit donc attendre son tour. C'est ensuite le sprint, car il est interdit de s'absenter plus de cinq minutes. Or la distance de l'atelier aux toilettes peut déjà prendre tout ce temps.* » Mais ce n'est pas tout : chaque absence, contrôlée par un garde de sécurité, donne lieu à l'inscription sur un registre de son nom, de son numéro de carte, de l'heure de son départ (et de celle de son retour). Une absence trop longue est sanctionnée par un avertissement, lequel peut déboucher sur un licenciement. En Afrique et ailleurs, « *les prix chaque jour plus bas* » ne sont pas bon marché pour tout le monde.

JEAN-CHRISTOPHE SERVANT.

Salariés menacés et droits sociaux attaqués

Précarité pour tous, la norme du futur

PAR FLORENCE LEFRESNE, Mars 2006

Etre salarié a longtemps représenté l'une des conditions les plus précaires du monde du travail. Tombaient dans le salariat l'artisan ou le paysan ruinés, le compagnon qui ne pouvait devenir maître... Il faut se souvenir que le principal parti de gouvernement de la IIIe République, le Parti radical, avait inscrit à son programme électoral, lors du congrès de Marseille de 1922, l'« *abolition du salariat, survivance de l'esclavage* ».

Dans *Les métamorphoses de la question sociale* (1), Robert Castel dissèque ce long cheminement qui, des années 1950 aux années 1970 – période de croissance finalement exceptionnelle à l'échelle du capitalisme –, a permis au salariat de remonter ce handicap considérable pour devenir la matrice de la société moderne. Au point d'en marquer profondément nos institutions et nos représentations.

Sans remettre en cause la relation salariale, qui concerne désormais 89 % de la population active en emploi, les mutations de ces trois dernières décennies incarnent un mouvement presque symétrique à celui qui a caractérisé la période antérieure. Les mesures récentes, telles le contrat nouvelles embauches (CNE) ou le contrat première embauche (CPE), ciblent des catégories particulières de population sans emploi, mais ces atteintes au droit du travail contiennent en germe la remise en cause du statut salarial. Après trente ans d'émiettement des normes, creusant les lignes de fracture dans le monde du travail, l'objectif est bien de loger la précarité au cœur même du salariat.

Avant d'incarner la norme de l'emploi stable, le contrat à durée indéterminée (CDI) a dû gagner quelques galons. Sa forme juridique actuelle est l'aboutissement d'une longue histoire sociale. Et la mobilité a d'abord constitué la première résistance possible du salarié vis-à-vis de l'employeur dont il devenait dépendant (2). Au XIXe siècle, le contrat de travail n'engage le travailleur que pour un temps déterminé (comme le précise l'article 1780 du code civil, « *on ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée* »), écartant ainsi tout risque d'esclavage ou de servitude. Il est à noter que la suppression des corporations par la loi Le Chapelier de 1791 avait limité de fait la relation d'emploi à un contrat entre deux individus, régi par le droit commun (3).

Au XIXe siècle, le contrat de louage

La revendication par les salariés d'une plus grande stabilité n'émerge qu'à la fin du XIXe siècle. Elle trouve une première réponse avec l'introduction, en 1890, dans le code civil, d'un contrat de louage de services sans détermination de durée. Néanmoins, la liberté de rupture unilatérale du contrat par l'une ou l'autre des parties est totale, si bien qu'à l'époque – ironie de l'histoire – cet ancêtre du CDI apparaît plus flexible que le contrat ordinaire qui, lui, engage les deux parties sur la durée de la tâche.

Trois éléments essentiels vont conférer au CDI ses garanties d'emploi stable : la création d'une obligation de préavis (1958) ; celle d'une indemnisation en cas de licenciement (1967) ; l'obligation de justifier ce licenciement par une cause réelle et sérieuse, que celui-ci soit individuel ou économique (lois de 1973 et 1975). Avant 1973, le salarié licencié devait prouver un éventuel abus de droit, alors qu'avec la loi c'est à l'employeur de justifier le licenciement et au juge de statuer : une différence considérable !

La pérennité de la relation d'emploi correspond alors aux nouvelles exigences de la croissance économique, fondée sur l'organisation scientifique du travail réclamant la stabilisation de la main-d'œuvre dans l'entreprise. En France, la norme du CDI trouve sa forme la plus aboutie dans les grandes entreprises, où les règles d'allocation et de rémunération du travail sont encadrées par les conventions collectives et structurent la carrière des salariés, souvent sur l'ensemble du cycle de vie professionnelle. Parallèlement, la volonté collective de parer les risques du travail (maladie, accident, retraite...) débouche sur la couverture de ceux-ci par le code du travail et par le système de sécurité sociale. Le contrat sort ainsi d'une simple relation bilatérale. L'édifice trouve son couronnement avec le plein-emploi, qui est alors érigé en responsabilité collective, assumée par les entreprises et par les politiques publiques keynésiennes des « trente glorieuses ». L'ensemble de ces composantes ont donné un sens fort au statut salarial comme socle de la cohésion sociale.

Par la menace directe qu'il fait peser sur le salarié et par le sentiment de précarisation qu'il diffuse, le chômage de masse constitue, bien entendu, le premier facteur d'érosion de ce statut. Mais les changements s'enracinent dans les modalités mêmes de l'exercice du travail. Du côté des entreprises, l'évolution rapide des systèmes techniques, l'instabilité des marchés, les normes concurrentielles accrues confortent les impératifs de flexibilité que l'on connaît. Deux logiques sont alors à l'œuvre : celle d'une flexibilité interne, qui s'appuie sur la redéfinition de la place des salariés au sein de l'entreprise (réorganisation du travail, polyvalence...) ; celle d'une flexibilité externe, qui limite le contrat à l'accomplissement d'une tâche déterminée. Cela peut prendre la forme d'un contrat de travail pour un temps limité, d'un contrat commercial auprès d'une entreprise tierce ou sous-traitante, ou du recours à un travailleur indépendant. Se trouve ainsi reportée sur un tiers partie ou totalité du risque économique.

Si les deux logiques existent dans des combinaisons variant selon les entreprises, la seconde est encouragée au plan national, par un mouvement général de flexibilisation de l'emploi. Sous l'influence croissante des analyses libérales, la persistance du chômage est principalement diagnostiquée à partir des « rigidités » du marché du travail, notamment de l'encadrement légal et conventionnel du contrat de travail. Paradoxalement, c'est dans les années 1970, au moment où le CDI, avec ses protections de plus en plus élaborées, devient la norme d'emploi typique, que des formes particulières ont commencé à se développer : intérim, contrat à durée déterminée (CDD), temps partiel. Celles-ci sont d'ailleurs réglementées en référence au CDI.

Le CDD et l'intérim ne doivent être utilisés que pour des tâches non liées à l'activité habituelle de l'entreprise. Mais, d'une part, l'évolution législative va en élargir sensiblement la possibilité d'utilisation ; d'autre part, les règles d'encadrement ne sont pas toujours respectées par les employeurs. Loin s'en faut. Ainsi le CDD, qui concerne 13 % de l'emploi total en France (4), est devenu la norme du recrutement : en 2004, dans les établissements de plus de 10 salariés du secteur privé, 73 embauches sur 100 se font sous contrats courts (5). Les

comparaisons internationales sont ici délicates tant la forme du contrat relève des spécificités nationales. Au Royaume-Uni, par exemple, le contrat permanent n'étant ni contraignant ni coûteux pour les employeurs, le recours au travail temporaire reste très limité (6 % de l'emploi salarié, quand la moyenne de l'Union est à 14 % (6)). Ce qui n'empêche en rien la précarité de se loger au sein d'emplois stables (pauvreté au travail) ou de se diffuser à travers les ruptures fréquentes du contrat permanent (7).

Ajustant les temps de l'emploi aux temps productifs, le temps partiel, sous différents statuts, constitue une voie parallèle de flexibilisation. La France apparaît « en retard » par rapport à certains pays de l'Union, comme les Pays-Bas (45 %), le Royaume-Uni (26 %) ou l'Allemagne (22 %). Mais le temps partiel y progresse d'un point par an sur la dernière décennie, atteignant désormais 17 % de l'emploi total.

Loin de constituer des segments « périphériques » du marché du travail, les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés, souvent à l'écart de la représentation syndicale, ont largement permis aux transformations de l'emploi de se frayer un chemin. En effet, la segmentation n'a pas seulement conduit à exposer ces catégories aux statuts les plus fragiles. Elle a, compte tenu du poids majoritaire de celles-ci dans la population active et des évolutions dont elles sont porteuses, contribué à la redéfinition de l'emploi dans son ensemble.

Par leur position d'entrants sur le marché du travail, les jeunes constituent la principale cible de l'emploi temporaire : un tiers des moins de 29 ans sont en CDD, dans le secteur concurrentiel, et plus encore (40 %) dans le secteur non marchand (emplois aidés, vacataires, contractuels...). Certes, avec l'âge, la proportion de ce type de contrat diminue. Mais d'ores et déjà des travaux statistiques montrent que chaque génération occupe finalement moins d'emplois stables que la précédente (8). Autrement dit, les jeunes constituent la tête de pont des transformations. D'un côté, ils sont les premiers concernés par l'effritement de la norme et des protections statutaires qui y sont traditionnellement rattachée, notamment assurance-chômage (compte tenu des critères d'éligibilité, à peine un jeune chômeur sur trois bénéficie de l'assurance-chômage). De l'autre, ils sont, face à ces tendances, porteurs d'aspirations fortes : prendre le temps de se former et pouvoir se reconverter si les évolutions technologiques l'imposent, voir son expérience professionnelle reconnue pour passer d'un emploi à l'autre, choisir sa mobilité et non plus la subir...

Les femmes, dont le taux d'activité a connu une croissance continue depuis vingt ans et dont le niveau moyen de diplôme a désormais dépassé celui des hommes, sont les principales cibles du temps partiel : 30 % des femmes de 15-59 ans ayant un emploi, contre 5 % des hommes du même âge, en 2004. Certes, cette forme d'emploi voit son importance et son impact varier selon les âges, selon le niveau de qualification et la nature du contrat ; mais elle correspond en majorité à des emplois peu qualifiés, souvent associés à des horaires et à des rythmes de travail morcelés. La pénalisation s'avère cumulative, portant sur le revenu, la pension de retraite à venir et le déroulement de la carrière. De plus, le temps partiel, qui touche 1,2 million de salariés souhaitant travailler plus (9), se trouve à l'origine d'une formidable déstabilisation de la fonction de garantie de revenu qu'est le smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance). Fixé sur une base horaire, ce dernier ne permet plus d'éviter une pauvreté laborieuse croissante : 3,5 millions de personnes touchent, en 2003, un salaire inférieur au smic mensuel, dont 80 % de femmes. Celles-ci sont, elles aussi, porteuses d'aspirations fortes, notamment celle d'une

réarticulation entre temps de travail et hors travail, auxquelles le temps partiel ne permet pas de répondre de façon satisfaisante.

De leur côté, les seniors, longtemps écartés de la population active par les politiques de préretraite, voient désormais, sous la pression des réformes des systèmes de retraite, leur participation sollicitée... mais sous des modalités particulières : temps partiel, emplois intermittents et temporaires, et, désormais, le nouveau CDD seniors de dix-huit mois, renouvelable, pour les chômeurs de plus de 57 ans.

Avec les emplois aidés, qui touchent plus de 2 millions de personnes, la puissance publique a joué un rôle essentiel dans la banalisation du recours à ces formes d'emploi. L'expérimentation et l'institutionnalisation de nouvelles normes ne portent d'ailleurs pas exclusivement sur la forme juridique du contrat. Le principe d'exonération des charges sociales (24 milliards d'euros en 2005) dédouane l'employeur de sa responsabilité de cofinanceur de la protection. Cet allègement est massif pour le recrutement des travailleurs à bas salaires : 26 % au niveau du smic, avec une dégressivité jusqu'à 1,7 fois le smic. Dans le secteur non marchand, la prise en charge par l'Etat de la quasi-totalité du coût introduit une distorsion du droit du travail : quelle valeur peut être reconnue à un salarié ne coûtant pratiquement rien à son employeur ?

Stress et souffrance

Se pose, plus largement, la question de l'encouragement, par la politique publique, d'emplois de faible qualité, offrant des solutions provisoires sans protéger durablement du chômage. De son côté, la prime à l'emploi, accordée à 8,5 millions de personnes en 2004 (10), exempte l'employeur de la responsabilité de délivrer un salaire décent, en reportant sur l'Etat la charge de compenser un revenu insuffisant.

Jusqu'à présent, on ne peut parler d'une instabilité radicale de l'emploi. Le CDI à temps plein demeure majoritaire. Son poids diminue, mais il représente encore 86 % de l'emploi salarié en 2004 (91 % en 1975). Surtout, sa part dans le recrutement s'accroît dans les périodes de reprise de la croissance. Ainsi, entre 1997 et 2001, les entreprises ont largement recruté en CDI, ce qui relativise la thèse selon laquelle elles auraient un besoin objectif de flexibilité de l'emploi fondé sur les nouvelles conditions productives.

La fragilisation concerne en premier lieu les salariés de faible ancienneté dans l'entreprise (moins d'un an), actifs récents et titulaires d'emplois temporaires. Pour eux, le risque de perdre leur emploi a été multiplié par près de 3,5 depuis le début des années 1970, toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire à caractéristiques individuelles et d'emploi inchangées), alors qu'il est resté stable pour les salariés qui ont plus de dix ans d'ancienneté (11). La ligne de fracture entre ces deux groupes de salariés a été d'autant plus creusée que la part des titulaires de CDD à un instant donné passant en CDI un an plus tard n'a cessé de diminuer.

Les situations de confinement dans la précarité sont loin d'être marginales : de 8 à 10 % des actifs connaissent une situation de chômage ou d'emploi précaire depuis plus de trois ans. Et les comparaisons européennes montrent qu'en France la probabilité pour un chômeur de retrouver rapidement un emploi est faible : 32 % des

personnes au chômage en 2000 avaient retrouvé un emploi en 2001, contre 41 % en moyenne dans l'Union à 15 (12).

Ces inégalités croissantes s'accompagnent d'une pression accrue sur les salariés ayant de l'ancienneté dans l'entreprise : ils sont de plus en plus soumis aux horaires extensibles, aux contraintes de résultats, à la pression des « clients », et de moins en moins à l'abri de la menace du chômage, véritable instrument de discipline au travail (*lire « Hier solidaires, désormais concurrents »*). Autonomisation et polyvalence se conjuguent avec montée du stress et souffrance au travail. Par ailleurs, la pérennité de l'emploi associé au CDI se trouve mise à mal par la montée des licenciements économiques et individuels – certes minoritaires dans les entrées du chômage, mais dont les salariés gardent les stigmates dans leur trajectoire ultérieure.

Le mouvement risque de gravement s'accroître. L'arrêt de la cour de cassation du 11 janvier dernier ouvre une brèche pour la légitimation des licenciements préventifs. L'entreprise Pages jaunes s'est vue ainsi confortée dans la requalification des postes et les licenciements qu'elle avait opérés sur le simple argument des mutations technologiques et du nécessaire maintien de sa compétitivité économique (13) !

Les réformes en cours du contrat de travail empruntent la voie classique de la politique de l'emploi centrée sur certaines catégories (très petites entreprises-CNE, jeunes-CPE, CDD-seniors...) et jouent sur le registre de la surdramatisation, en assurant qu'« un jeune sur quatre est au chômage », alors qu'il s'agit d'un jeune de 16 à 25 ans sur treize, si l'on tient compte de tous ceux qui sont dans le système éducatif. Ces décisions visent à moyen terme la refonte du droit du travail. Préconisée par deux rapports officiels (14), la fusion du CDD et du CDI, coupant court aux effets de dualisme entre les deux types de contrat, pourrait sembler séduisante au premier abord. Mais, d'une part, ce dualisme n'en disparaîtrait pas pour autant : il persisterait entre les travailleurs nouvellement embauchés et ceux ayant le plus d'ancienneté dans l'entreprise. D'autre part, une telle fusion n'est envisagée qu'au prix d'un affaiblissement considérable des protections contre le licenciement.

Il serait absurde de réduire les entreprises à des pompes aspirantes et refoulantes de l'emploi. La flexibilité réelle restera très modulable selon les segments du marché du travail et les catégories de main-d'œuvre. En témoignent les stratégies de maintien ou de captation des salariés les plus performants, auxquels les directeurs des ressources humaines (DRH) proposent des contrats sur mesure et des salaires négociés en tête à tête. Ce modèle d'individualisation confronte toutefois le salarié – le plus performant soit-il – au risque de l'évaluation de ses qualités par le seul marché, le soumettant à ses seules capacités de négociation, loin de toute garantie collective. Là où le statut salarial le protégeait, le retour au simple contrat l'expose toujours plus. Par ailleurs, quelle peut être la qualité des investissements dans le travail et dans la formation quand pèse la menace permanente d'un licenciement ?

Pour une sécurité sociale professionnelle

Dès lors, les enjeux sont de réinventer un statut moins arrimé au contrat de travail, dont on a souligné la fragilisation, et davantage lié à la personne, appelée à plus de mobilité au cours de son existence (changement

d'employeur, période de formation, reconversion éventuelle, congé sabbatique...). Les propositions foisonnent et, déjà, les mêmes appellations sont investies de contenus différents : celle de « sécurité sociale professionnelle » renvoie ainsi à un champ de réflexion nouveau de la Confédération générale du travail (CGT) en même temps qu'elle est reprise par les inventeurs de la formule de fusion CDD-CDI précédemment évoquée.

Ces propositions ouvrent des perspectives, tout en soulevant des difficultés considérables ; elles engendrent des débats qui sont loin d'être tranchés. En faisant reposer la protection sociale au sens large (incluant la formation) sur des droits non directement liés au contrat de travail, le risque est de dédouaner les entreprises de toute responsabilité collective en matière d'emploi et de chômage. Celles-ci auraient tôt fait de « solder leurs comptes » en payant, par exemple, une taxe pour les salariés qu'elles licencient, comme elles le font déjà pour les personnes handicapées qu'elles refusent de recruter. Le statut des personnes, à réinventer, passe par la redéfinition de l'emploi lui-même : celui-ci ne doit plus être la résultante d'une gestion étriquée et unilatérale du travail pilotée par des impératifs de compétitivité, mais doit devenir une construction collective faisant l'objet dans son contenu même d'une véritable régulation sociale.

FLORENCE LEFRESNE.

Socio-économiste, chercheuse à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), coauteur de *Les Mutations de l'emploi en France*, coll. « Repères », La Découverte, Paris, 2005.

- (1) Fayard, Paris, 1995. Réédition par Gallimard, coll. « Folio Essais », Paris, 1999.
- (2) Damien Sauze, « Stabilité de l'emploi : conquête sociale ou politiques patronales ? », *Travail et emploi*, no 103, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Paris, juillet-septembre 2005.
- (3) La législation spécifique au travail n'apparaîtra qu'en 1910 avec la création du code du travail.
- (4) Ce chiffre inclut les contrats aidés et les contrats d'apprentissage.
- (5) Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), « **Les mouvements de main-d'œuvre au quatrième trimestre 2004** », *Premières informations et premières synthèses*, no 32-2, Paris, août 2005.]
- (6) « **Emploi en Europe 2005** », Direction générale emploi et affaires sociales, Commission européenne, Bruxelles.
- (7) « Précarisation de l'emploi et représentation syndicale », *La Chronique internationale de l'IRES*, no 97, Noisy-le-grand, novembre 2005.
- (8) Yannick Fondeur et Claude Minni, « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Economie et statistique*, no 378-379, Insee, Paris, juillet 2005.
- (9) Sur 4,2 millions de salariés à temps partiel. Lire « **Le sous-emploi concerne 1,2 million de personnes** », *Insee-Premières*, no 1046, octobre 2005.
- (10) Pour les personnes imposables, cette prime prend la forme d'une déduction d'impôt ; pour les autres – cas le plus fréquent –, elle est versée sous forme de prestation.
- (11) Luc Behaghel, « **Insécurité de l'emploi : le rôle protecteur de l'ancienneté a-t-il baissé ?** », document de travail du Centre d'études pour l'emploi (CEE), no 24, avril 2003.]

(12) « **La sécurité de l'emploi. Face aux défis des transformations économiques** », Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), rapport no 5, La documentation française, Paris, 2005.

(13) La société Pages jaunes, anticipant les effets d'internet et du téléphone portable, avait, en 2001, supprimé 9 emplois et modifié le contrat de 930 VRP. De nombreux commerciaux refusant cette modification de leur contrat avaient été licenciés pour motif économique.

(14) Michel Camdessus, « Le sursaut, vers une nouvelle croissance pour la France », rapport au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, La documentation française, Paris, octobre 2004 ; Pierre Cahuc et Francis Kramarz, « **De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle** », rapport au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, La documentation française, Paris, décembre 2004.

Dix chantiers de la démolition sociale

Les 35 heures attaquées

Symbolique des progrès (et des cafouillages) du gouvernement de la gauche plurielle, la loi sur la réduction du temps de travail figure parmi les premières lois mises en cause par le gouvernement de M. Jean-Pierre Raffarin. Certes, officiellement, le temps de travail hebdomadaire reste fixé à 35 heures, mais une série de dispositions législatives et réglementaires permet de passer outre, sans difficulté.

Ainsi, il devient possible de faire travailler les salariés 39 heures par semaine, pour un surcoût très faible. En effet, le contingent annuel d'heures supplémentaires autorisé est porté à 180 heures (contre 130 heures) ; ce qui correspond à 4 heures de travail en plus par semaine en moyenne. Les majorations salariales, qui étaient de 25 % à 50 % selon les cas, peuvent tomber à 10 % si des accords de branche sont signés entre le patronat et des syndicats (il suffit de la signature d'un seul syndicat, même ultraminoritaire, pour que la décision s'applique à tous). Ce taux très faible de majoration était déjà appliqué dans les entreprises de 20 salariés et moins, par décision de la ministre du travail de l'époque, Mme Martine Aubry.

De plus, le gouvernement a étendu les réductions de charges patronales sur les salaires inférieurs à 1,7 fois le smic à toutes les entreprises, et non plus seulement à celles qui appliquent la réduction du temps de travail. Un encouragement à l'immobilisme, alors que 46 % des salariés, principalement dans les petites entreprises, n'en bénéficient toujours pas.

Et, quand une branche comme l'hôtellerie et la restauration finit par bouger et signe, avec des syndicats, une convention de réduction progressive du temps de travail, le gouvernement stoppe le mouvement contesté par une autre partie du patronat, suspend l'accord et revient à la semaine officielle de 41 heures.

En revanche, l'annualisation du temps de travail présentée comme l'une des contreparties aux 35 heures demeure. Avec ce système, les directions d'entreprises ont assoupli les horaires, imposant 41 heures ou 45 heures par semaine durant certaines périodes et, à d'autres moments, des mini-semaines, voire des congés forcés.

Manœuvres autour du Smic

La salaire minimum va augmenter de 11,4 % d'ici au 1er juillet 2005. Après des années de quasi-stagnation du smic, l'annonce du nouveau gouvernement apparaît comme une remise à niveau particulièrement justifiée. La réalité se révèle moins spectaculaire.

Il est vrai que le gouvernement de M. Lionel Jospin avait conçu une véritable usine à gaz pour empêcher une augmentation franche et nette du salaire horaire minimum, lors du passage aux 35 heures. Au 1er juillet 2002, il n'existait pas moins de six niveaux de smic, allant de 1 147,52 euros brut par mois (pour les salariés passés aux 35 heures entre juillet 2001 et juillet 2002) à 1 035 euros (pour les nouveaux embauchés).

M. Raffarin a décidé un alignement par le haut - ce qui est positif. Mais, dans le même temps, il a supprimé une obligation réglementaire en vigueur depuis mai 1968 : l'augmentation automatique du smic en fonction de l'évolution du taux de salaire horaire. Cela correspond, en moyenne, à une hausse de 1 % par an. Passée à la trappe. L'augmentation annoncée de 11,4 % tombe ainsi à 8 % ou 9 %. Encore cela ne concerne-t-il que 46 % des smicards - ceux qui étaient au bas de l'échelle.

En revanche, 20 % environ des autres salariés payés au smic verront leur pouvoir d'achat stagner et... plus d'un tiers d'entre eux vont toucher moins que si la loi n'avait pas été modifiée. Autrement dit, ce sont les smicards eux-mêmes qui paient une part de la hausse du salaire des plus défavorisés d'entre eux.

Encore faut-il se rappeler que le salaire minimum n'a plus rien de minimum : 3,4 millions de salariés reçoivent un salaire inférieur. Ces « travailleurs pauvres » ne toucheront pratiquement rien de plus. Entre 1993 et 1998, la moitié des emplois créés étaient des emplois payés au-dessous du smic. Et cela continue.

Le droit de licenciement élargi

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 est suspendue pendant dix-huit mois, au moins. Principale conséquence : les licenciements, qui, déjà, ne connaissaient pas beaucoup d'entraves, seront encore plus simples. Ainsi, les entreprises ne sont plus obligées de négocier des accords de réduction du temps de travail avant tout licenciement, ni d'informer les comités d'entreprise (CE) de toute décision ayant des conséquences sur l'emploi, ni de mener des études d'impact social des décisions prises. Les CE ne disposent plus du « droit d'opposition » aux plans de suppression d'emploi, qui leur permettait de saisir un médiateur et d'obtenir la suspension des décisions durant sa mission. Les prérogatives de l'inspection du travail, qui pouvait présenter des propositions pour modifier ou compléter les « plans de sauvegarde de l'emploi », sont annulées.

En matière de harcèlement moral, les victimes devront désormais faire la preuve du harcèlement et non plus seulement fournir « des éléments de faits ».

Enfin, la droite parlementaire a décidé de diminuer de 40 % « l'indemnité de précarité » due aux salariés en contrat à durée déterminée (CDD) ou en fin de mission d'intérim. Selon la CGT, cela représente pour un salarié payé au smic sur un contrat de douze mois une perte de 554 euros - 4 % de son salaire annuel.

Par ailleurs, le gouvernement a mis au point un décret permettant de confier certaines missions exercées par les médecins du travail à des personnes qui ne le sont pas. Ces « intervenants en santé du travail », comme on les appelle, ne bénéficieraient pas d'un statut garantissant leur indépendance. Le risque est grand de voir les directions d'entreprise embaucher ces intervenants pour contrebalancer le poids et le rôle des médecins du travail. Examiné le 9 décembre 2002 par la commission permanente du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels, le décret est en attente de signature au ministère des affaires sociales et du travail.

Les chômeurs moins indemnisés

Cette fois, ce sont « les partenaires sociaux » qui ont concocté ces réformes réduisant les prestations reçues par les chômeurs et augmentant les cotisations payées par les salariés. Mais l'accord, signé le 20 décembre 2002 par trois organisations syndicales minoritaires (CFDT, CFTC et CGC) et le Mouvement des entrepreneurs de France (Medef), pourrait être suspendu ou annulé par le gouvernement. Avec ce nouvel accord, les économies réalisées seront assumées à 25 % par les employeurs, à 25 % par les salariés et à 50 % par les chômeurs. Ces derniers voient leur cotisation pour la retraite complémentaire passer de 1,2 % à 3 %. Les principales économies vont venir d'une sélection plus grande des chômeurs ayant droit à des indemnités et d'une réduction du temps d'indemnisation.

Ainsi, les chômeurs de moins de 50 ans doivent avoir cotisé six mois (contre quatre auparavant) au cours des vingt-deux derniers mois pour avoir droit pendant trois mois à une indemnité. Or nombre de contrats à durée déterminée ne durent que quatre mois. Pour ceux qui ont travaillé plus (au moins quatorze mois au cours des deux dernières années), le temps d'indemnisation, qui était de 30 à 40 mois selon les cas, est ramené à 23 mois pour tous ! Enfin, les chômeurs de plus de 55 ans ne sont plus assurés de toucher des allocations chômage jusqu'à leur retraite. Par contre, les directions d'entreprise pourront toujours les licencier... L'ensemble de ces mesures sont appliquées aux salariés qui sont entrés dans le chômage depuis le 1er janvier 2003 ; pour les autres, les dispositifs entreront en vigueur le 1er janvier 2004. Ces choix sont d'autant plus scandaleux qu'en 2001 les trois syndicats minoritaires (CFDT, CFTC et CGC) avaient réduit fortement les cotisations sociales, principalement celles relevant du patronat.

C'est la septième fois en vingt ans que sont revues les règles d'indemnisation, toujours à la baisse. Les chômeurs disposent d'un revenu de remplacement de plus en plus faible (de 90 % du salaire antérieur dans les années 1980 pour les licenciements économiques à moins de 54 % en 2002, et cela va encore se réduire). Et ils sont de moins en moins nombreux à recevoir des allocations chômage : moins de la

moitié des chômeurs officiellement reconnus par le Bureau international du travail sont indemnisés. En France, seuls 45,8 % des hommes et 39,7 % des femmes reçoivent une indemnité ; 77,7 % et 72,6 % en Allemagne ; 50,3 et 57,3 % au Danemark ; 83,2 % et 62,9 % en Autriche ; 53 % et 21,6 % au Royaume-Uni. (Chiffres cités par Margaret Maruani, *Les Mécomptes du chômage*, Bayard, Paris, 2002.)

Fin du contrôle des fonds publics

L'amendement voté par la droite au Sénat, le 17 décembre 2002, puis à l'Assemblée nationale le lendemain, tient en une ligne : « *La loi relative au contrôle des fonds publics accordés aux entreprises est abrogée.* » Les 45 milliards d'euros par an donnés aux entreprises en aides diverses (à l'investissement, à l'implantation dans certaines zones, à l'embauche...) pourront donc être détournés de leur objectif, sans que quiconque puisse intervenir.

Certes, cette loi, dite loi Hue, n'avait pas empêché les grandes entreprises de bénéficier de fonds publics ou de déductions fiscales tout en réduisant l'emploi. Mais, d'une part, des élus, des syndicats, des associations commençaient à s'approprier cette loi qui n'avait même pas deux ans. D'autre part, il est significatif que la transparence, la vérification de l'usage des fonds publics et le respect par les directions d'entreprise des engagements pris puissent effrayer la droite et le gouvernement.

Moins d'impôts pour les riches

Les impôts sur le revenu ont baissé de 5 % en 2002 et se réduiront encore de 1 % cette année. Du coup, la tranche supérieure du barème descend, en 2003, au-dessous de la barre des 50 % (précisément 49,6 %). Les plus riches empochent la mise.

Selon le syndicat national unifié des impôts, un couple sans enfant disposant d'un revenu déclaré de 80 650 euros (soit 44 000 francs par mois) a économisé 1 154 euros (l'équivalent d'un smic brut mensuel), en 2002, en plus des avantages fiscaux liés aux placements financiers. Cela concerne quelque 200 000 familles. Les 5 000 couples sans enfant déclarant un revenu de 421 150 euros (230 000 francs par mois) ont, eux, gagné 10 100 euros (plus de huit mois de smic brut). A l'autre bout, le couple ne disposant que de 20 500 euros (11 200 francs par mois de revenu déclaré) n'aura économisé que 75 euros.

Le gouvernement ne s'est pas arrêté en chemin. Il a accru la réduction d'impôt pour l'emploi de salariés à domicile - ce qui concerne essentiellement les ménages les plus favorisés. Les réductions fiscales liées aux placements financiers se sont multipliées (exonération d'impôts pour les plus-values mobilières jusqu'à 15 000 euros, par exemple). Mais le ministère des finances a réduit les avantages accordés aux détenteurs de livret d'épargne logement qui utilisent cet argent à d'autres fins que l'achat d'un appartement ou d'une maison. Cette mesure, qui se veut incitative à la construction, pourrait se

justifier si, dans le même temps, le gouvernement n'accordait de plus en plus d'incitations fiscales à l'épargne financière et spéculative. Pour l'essentiel, ce sont les petits épargnants qui seront touchés.

Les pauvres peuvent payer

Fini les soins gratuits. Désormais, les bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME) devront payer le ticket modérateur et le forfait hospitalier (ce qui reste à la charge du malade), s'ils veulent être soignés. Or, l'AME est attribuée aux plus pauvres des pauvres (548 euros pour une personne seule) et aux plus précaires d'entre eux (étrangers non régularisés ou Français revenant de l'étranger). La droite et le gouvernement - dont le ministre de la santé - ont décidé de les laisser sans soins.

Déjà, l'aide médicale d'Etat ne concernait qu'un champ réduit (consultations, soins à l'hôpital, médicaments, mais rien pour l'optique et les soins dentaires). Déjà, le recours aux organismes publics ne paraissait pas toujours évident à des hommes et des femmes sans papiers. Ce déni d'humanité va encore aggraver une situation particulièrement dramatique.

De plus, les organisations comme Médecins sans frontières (MSF) craignent que cette mesure ne s'étende aux 8 millions de bénéficiaires de la Couverture médicale universelle (CMU), pour lesquels le forfait hospitalier et le ticket modérateur sont pris en charge, au moins partiellement, par des complémentaires.

Dès maintenant, la CMU fait l'objet de mesures restrictives : l'ouverture des droits, qui était immédiate une fois le dossier accepté, est repoussée « au premier jour du mois qui suit la décision » - un délai de carence dangereux pour bien des malades ; au terme de nouvelles procédures de vérification des revenus, les personnes dont la situation financière s'est dégradée en cours d'année risquent de ne plus bénéficier de la CMU.

Ce n'est pas seulement une question de justice mais aussi de santé publique. Un malade non soigné à temps, non dépisté, est un malade qui peut contaminer ses proches et qui, de toute façon, sera plus long à guérir, après.

L'école sous pression budgétaire

Principale conséquence de la suppression totale des emplois-jeunes, au fur et à mesure de l'extinction des contrats : la réduction du personnel de surveillance et d'accompagnement des élèves. Ainsi, il y aura 20 000 aide-éducateurs de moins (sur 62 000) à la rentrée 2003. Utiles mais sous-payés, ces emplois-jeunes auraient dû être transformés en véritables postes et, après formation, être intégrés à la fonction publique. Le gouvernement précédent ne l'a pas fait, et ces jeunes se retrouvent à la rue.

Outre ces 20 000 emplois rayés de la carte, seront également supprimés 5 600 postes de maître d'internat et surveillant d'externat. Pour un gouvernement qui se dit soucieux de la prévention et de la sécurité ! Certes, il annonce l'embauche de 16000 « assistants d'éducation ». Ces derniers seront principalement recrutés chez les étudiants avec la volonté de privilégier les emplois à mi-temps. Ils seront payés sur la base du SMIC horaire. Au total, il manquera à la rentrée scolaire 2003 quelque 10000 emplois de surveillants.

Quant aux postes d'enseignants, le gouvernement joue l'effet d'annonce en parlant de 30 000 postes ouverts aux concours. Dans le premier degré, cela se traduit par le recrutement de 12 000 personnes, alors que les départs à la retraite sont évalués à 16 200.

Le logement social en panne

« Du logement social, oui, mais pas chez moi », semblent dire les élus de droite qui habitent des communes riches, préservées de « la France d'en bas ». Le 13 novembre 2002, ils ont donc suspendu l'article 55 de la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU) qui obligeait les communes de plus de 1 500 habitants en Ile-de-France et plus de 3 500 en province à disposer de logements sociaux à hauteur de 20 % de l'ensemble des habitations. Les communes refusant de s'engager dans un tel programme étaient passibles d'amendes égales à 152 euros par logement manquant.

L'assemblée nationale doit examiner dans les prochaines semaines le sort réservé à cet article, mais la droite penche pour transformer cette obligation en simple recommandation. Inutile de dire que l'on n'est pas près de voir des logements sociaux dans les villes et les quartiers cossus.

Adoptée en 2000, alors que la construction de logements sociaux se situait au plus bas niveau (38 335 logements), cette loi a donné un coup de pouce à la construction, qui est remontée à 56000 logements en 2002, et à la réhabilitation. Toutefois, certaines collectivités locales ont préféré payer plutôt que de se soumettre à la loi.

L'archéologie menacée

Le 13 novembre et le 18 décembre 2002, sénateurs et députés ont démantelé par deux amendements un système de financement garantissant des fouilles archéologiques préventives avant les travaux de construction. La loi du 17 janvier 2001 obligeait des aménageurs à verser une redevance afin de financer des recherches archéologiques préventives sur leurs chantiers. Le financement dépend à nouveau des négociations au coup par coup et la redevance est réduite d'un quart.

Ces amendements menacent à la fois des archéologues (400 employés à durée déterminée de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, selon l'intersyndicale de l'archéologie) et la

recherche publique, puisque les fouilles préventives constituent une source principale de la recherche archéologique.